



RAPPORT DU

# Vérificateur général du Nouveau-Brunswick **Audit financier**

Volume III

2025

Publié par:

Le Bureau du vérificateur général  
Province du Nouveau-Brunswick

Décembre 2025

ISBN: 978-1-4605-4485-3 (Édition imprimée bilingue)

ISBN: 978-1-4605-4486-0 (Version anglaise en ligne)

ISBN: 978-1-4605-4487-7 (Version français en ligne)

ISSN: 0382-1420



Présidente de l'Assemblée législative  
Province du Nouveau-Brunswick

Madame la Présidente,

Conformément aux paragraphe 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur de soumettre le volume III du rapport 2025 de mon bureau à l'Assemblée législative.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux,

Paul Martin, FCPA, FCA  
Vérificateur général

Fredericton (N.-B.)  
Décembre 2025



# Table des matières

|  |    |
|--|----|
| Chapitre 1 : Commentaires du vérificateur général  | 1  |
| Chapitre 2 : Déficit annuel, dette nette et dette consolidée   | 2  |
| Chapitre 3 : État de la situation financière du Nouveau-Brunswick  | 22 |
| Chapitre 4 : Résultats – L'audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick et des organismes de la Couronne | 39 |

RAPPORT DU

## Vérificateur général du Nouveau-Brunswick

**VOLUME III 2025 : AUDIT FINANCIER**



## CHAPITRE 1 :

# Commentaires du vérificateur général



Le 25 septembre 2025, le Bureau a terminé l'audit annuel des Comptes publics de la province et a émis une opinion d'audit sans réserve « propre ».

Le déficit de 104 millions de dollars enregistré cette année est le premier déficit provincial depuis huit ans, tandis que la dette nette a légèrement augmenté. Dans l'ensemble, la situation financière de la province est restée stable depuis 2024.

Dans ce rapport, nous présentons les résultats de notre audit des Comptes publics. Parmi les points importants, citons l'autosuffisance d'Énergie NB, les retards dans le recouvrement de plus de 300 millions de dollars de comptes débiteurs, la comptabilisation d'un important règlement lié au tabac et le montant de la dette de la province.

Le présent rapport traite également des résultats de nos audits des états financiers des organismes de la Couronne. Bien que nous ayons émis des opinions d'audit sans réserve dans la plupart de ces audits, nous avons identifié plusieurs domaines à améliorer. Cette année, nous avons réalisé onze audits et émis un total de 26 recommandations.

Nous sommes reconnaissants de la coopération continue que nous recevons des ministères et des organismes de la Couronne au cours de nos travaux d'audit des états financiers.

Je tiens à remercier mon équipe d'audit pour son engagement et son dévouement à remplir le mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Le présent rapport témoigne de leur travail acharné et de leur professionnalisme.

A handwritten signature in black ink that reads "Paul Martin".

**Paul Martin**, FCPA, FCA  
Vérificateur général



2025

# Déficit annuel, dette nette et dette consolidée

**Chapitre 2**

**Volume III: Audit financier**  
Rapport annuel du VGNB





# Table des matières

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Faits saillants du chapitre 2 | 3  |
| Déficit annuel                | 4  |
| Dette nette                   | 9  |
| Dette consolidée              | 19 |

Déficit annuel, dette nette et  
dette consolidée

DÉFICIT ANNUEL, DETTE NETTE ET DETTE CONSOLIDÉE

## Faits saillants du chapitre 2

Le déficit annuel de 104 millions de dollars est le premier déficit enregistré par la province en huit ans

Les dépenses provinciales ont augmenté de 1,1 milliard de dollars

La dette nette a augmenté de 500 millions de dollars

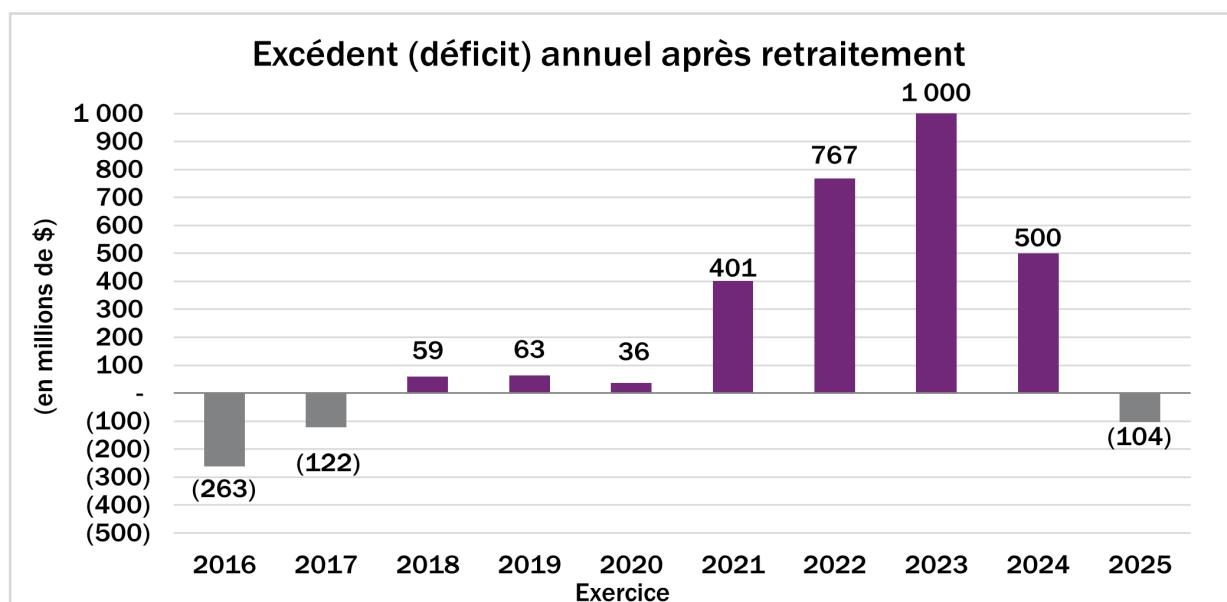
5,2 milliards de dollars de dette consolidée doivent être remboursés au cours des quatre prochaines années

# Déficit annuel

## PREMIER DÉFICIT ENREGISTRÉ EN HUIT ANS

- 2.1 Après avoir enregistré un excédent annuel pendant sept années consécutives, la province du Nouveau-Brunswick a enregistré un déficit annuel. Les états financiers consolidés vérifiés du 31 mars 2025 font état d'un déficit annuel de 104 millions de dollars.
- 2.2 La pièce 2.1 présente l'historique des excédents (et déficit) annuels sur dix ans.

Pièce 2.1 - Excédent (déficit) annuel après retraitement



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 2.3** La pièce 2.2 présente un résumé des facteurs ayant contribué au déficit annuel de 2025 par rapport à l'excédent annuel de 2024.

*Pièce 2.2 - Ventilation du déficit annuel de 2025*

| Que s'est-il passé depuis l'an dernier ?   |  |
|--|--|
|   | <b>Dépenses provinciales</b><br><i>Augmentation de 1,1 milliard de dollars par rapport à 2024</i>                      |
|   | <b>Revenus des impôts provinciaux</b><br><i>Augmentation de 49 millions de dollars par rapport à 2024</i>              |
|   | <b>Autres sources de revenus provinciales</b><br><i>Augmentation de 185 millions de dollars par rapport à 2024</i>     |
|  | <b>Recettes provenant du gouvernement fédéral</b><br><i>Augmentation de 283 millions de dollars par rapport à 2024</i> |

*Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics 2025*

## L'AUGMENTATION DES DÉPENSES A ÉTÉ SUPÉRIEURE À CELLE DES REVENUS

- 2.4** Le déficit de 104 millions de dollars est dû aux augmentations des dépenses provinciales qui ont dépassé les augmentations des revenus totaux. Les augmentations de dépenses les plus importantes sont les suivantes :

- les dépenses de Santé de 337 millions de dollars (une augmentation de 8 %)
- les dépenses de Développement social de 297 millions de dollars (une augmentation de 16 %)
- des dépenses d'Éducation et de formation de 178 millions de dollars (soit une augmentation de 7 %)

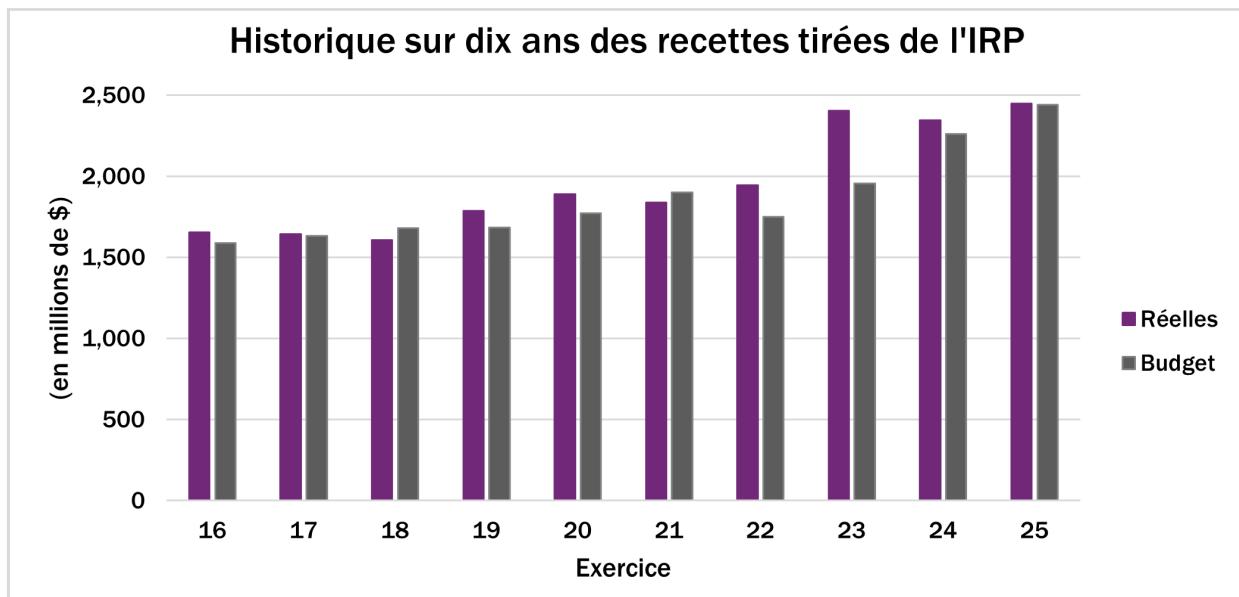
## **DES REVENUS DES IMPÔTS PROVINCIAUX CONSTITUENT UNE SOURCE IMPORTANTE DE REVENUS**

- 2.5** Les revenus des impôts provinciaux se sont élevés à 6,4 milliards de dollars cette année et ont représenté 75 % des revenus de source provinciaux. Les principaux revenus des impôts provinciaux de l'année sont les suivantes :
- l'impôt sur le revenu des particuliers (2,4 milliards de dollars)
  - l'impôt sur le revenu des sociétés (0,7 milliard de dollars)
  - taxe de vente harmonisée (2,2 milliards de dollars)

### **IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS**

- 2.6** Les estimations des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) sont fondées sur les données fournis par Finances Canada et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. La pièce 2.3 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRP réelles et prévues au budget.

*Pièce 2.3 - Historique sur dix ans des recettes de l'IRP*

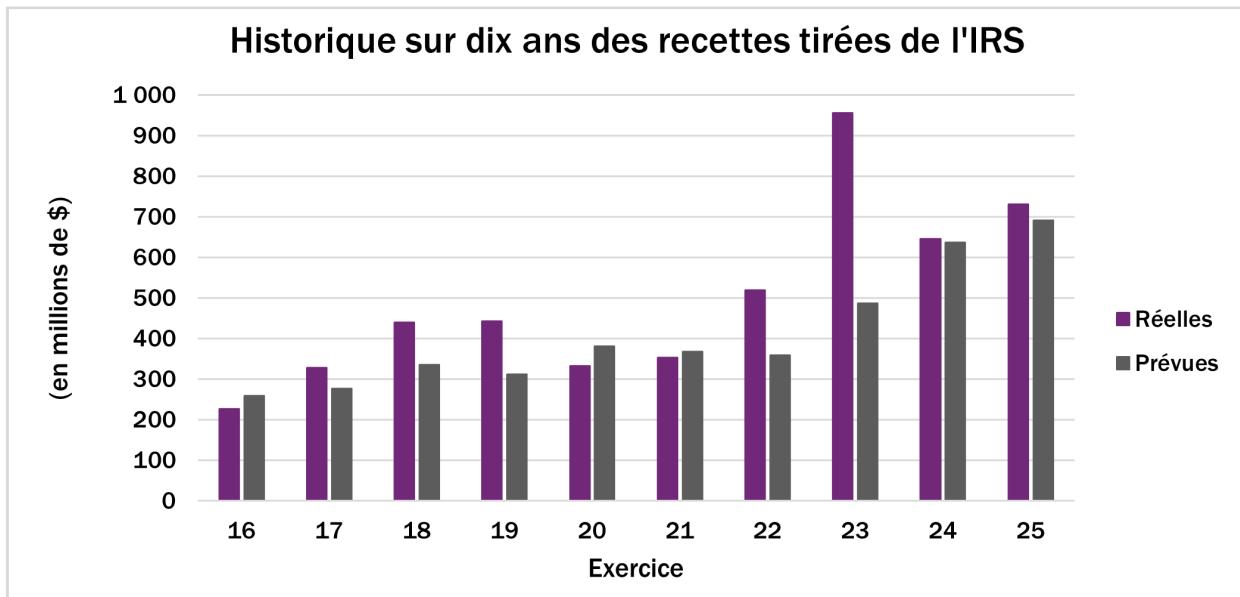


*Source: Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics*

## IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

- 2.7 Les estimations des revenus de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sont fondées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et Conseil du Trésor. La pièce 2.4 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS réelles et prévues au budget.

Pièce 2.4 - Historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS

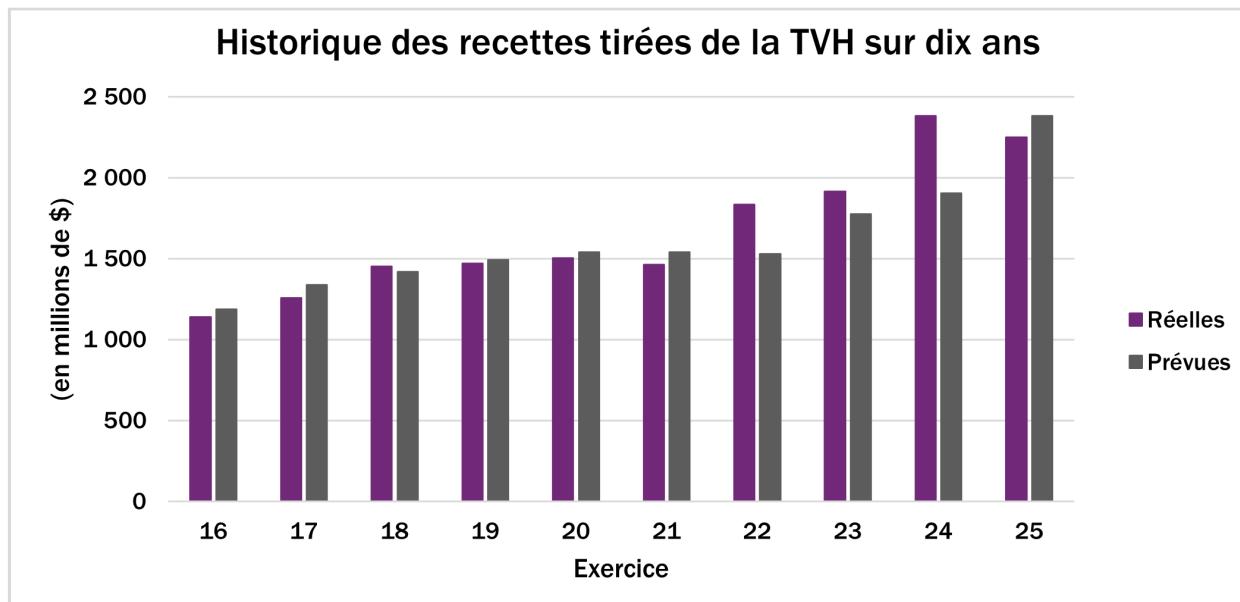


Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

## TAXE DE VENTE HARMONISÉE

- 2.8 Les estimations des recettes de la taxe de vente harmonisée (TVH) sont basées sur une formule qui fait partie d'une entente conclue entre la province et le gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral estime le montant auquel la province a droit au titre de la TVH selon la formule. Le gouvernement fédéral verse ensuite des paiements à la province sur la base de ces estimations. Ces estimations sont ensuite révisées selon un calendrier officiel à mesure que d'autres données économiques et fiscales sont disponibles. La pièce 2.5 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de la TVH réelles et prévues au budget.

Pièce 2.5 - Historique des recettes de la TVH sur dix ans



Source: Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 2.9 Les défis associés à l'estimation des recettes fiscales, notamment les retards dans le calendrier des rajustements possibles, peuvent donner lieu à des écarts budgétaires.

# Dette nette

## DETTE NETTE, DETTE CONSOLIDÉE ET FRAIS D'INTÉRÊT

- 2.10** La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés vérifiés de la province. La province comptabilise également une dépense pour le service de sa dette consolidée chaque année, qui consiste principalement en des frais d'intérêt. La pièce 2.6 ci-dessous contient les définitions de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique.

Pièce 2.6 - Définition de la dette nette, dette consolidée et service de la dette publique

| Terme                               | Montant pour 2025          | Définition  |
|-------------------------------------|----------------------------|---|
| <b>Dette nette</b>                  | 12,3 milliards de dollars  | Un calcul comptable mathématique présenté comme le total des passifs moins les actifs financiers.   |
| <b>Dette consolidée</b>             | 18,4 milliards de dollars* | Dette totale à long terme sous forme de débentures que la province a contractée et qu'elle est légalement tenue de rembourser.<br>Le solde de la dette consolidée de la province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier. |
| <b>Service de la dette publique</b> | 690 millions de dollars    | Frais annuels de service de la dette consolidée**, consistant principalement en frais d'intérêts.   |

Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics 2025

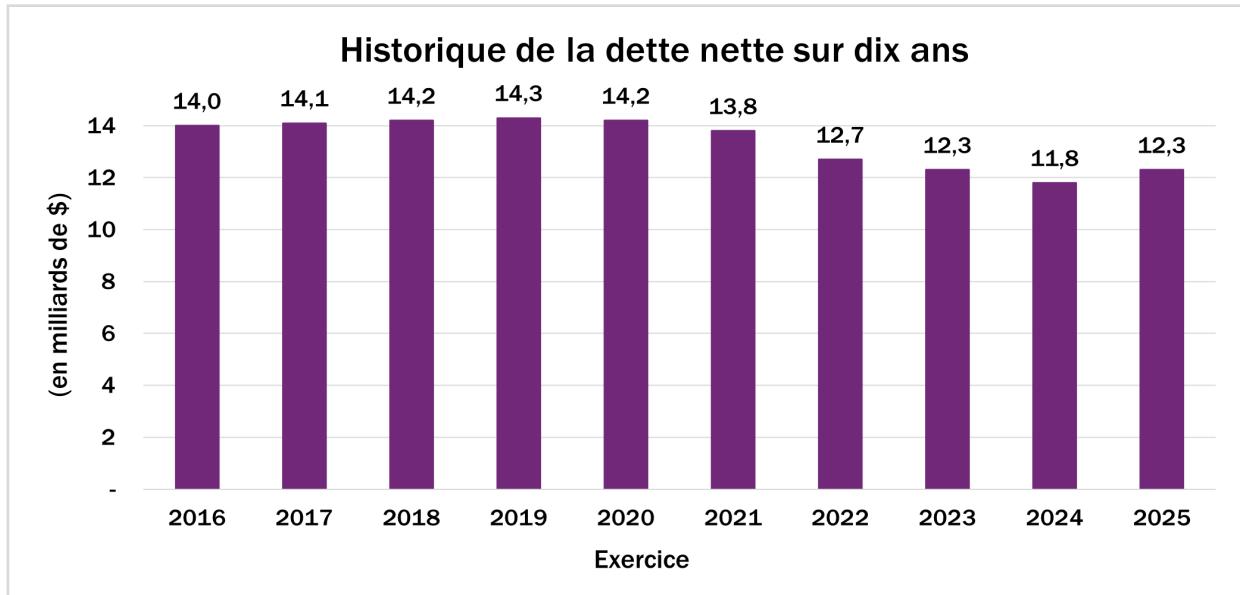
\* La dette consolidée exclut les 5,4 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB

\*\*Le service de la dette consolidée consiste principalement en intérêts, en intérêts sur les contrats de location-acquisition et les partenariats public-privé, et en intérêts sur les emprunts à court terme et le recouvrement d'intérêts pour la dette contractée pour Énergie NB

## AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE

**2.11** La dette nette donne un précieux aperçu de la solidité financière de la province, car elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures. La dette nette a augmenté de 0,5 milliard de dollars cette année et s'élève à 12,3 milliards de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2025. Voir la pièce 2.7 ci-dessous pour l'historique de la dette nette sur dix ans.

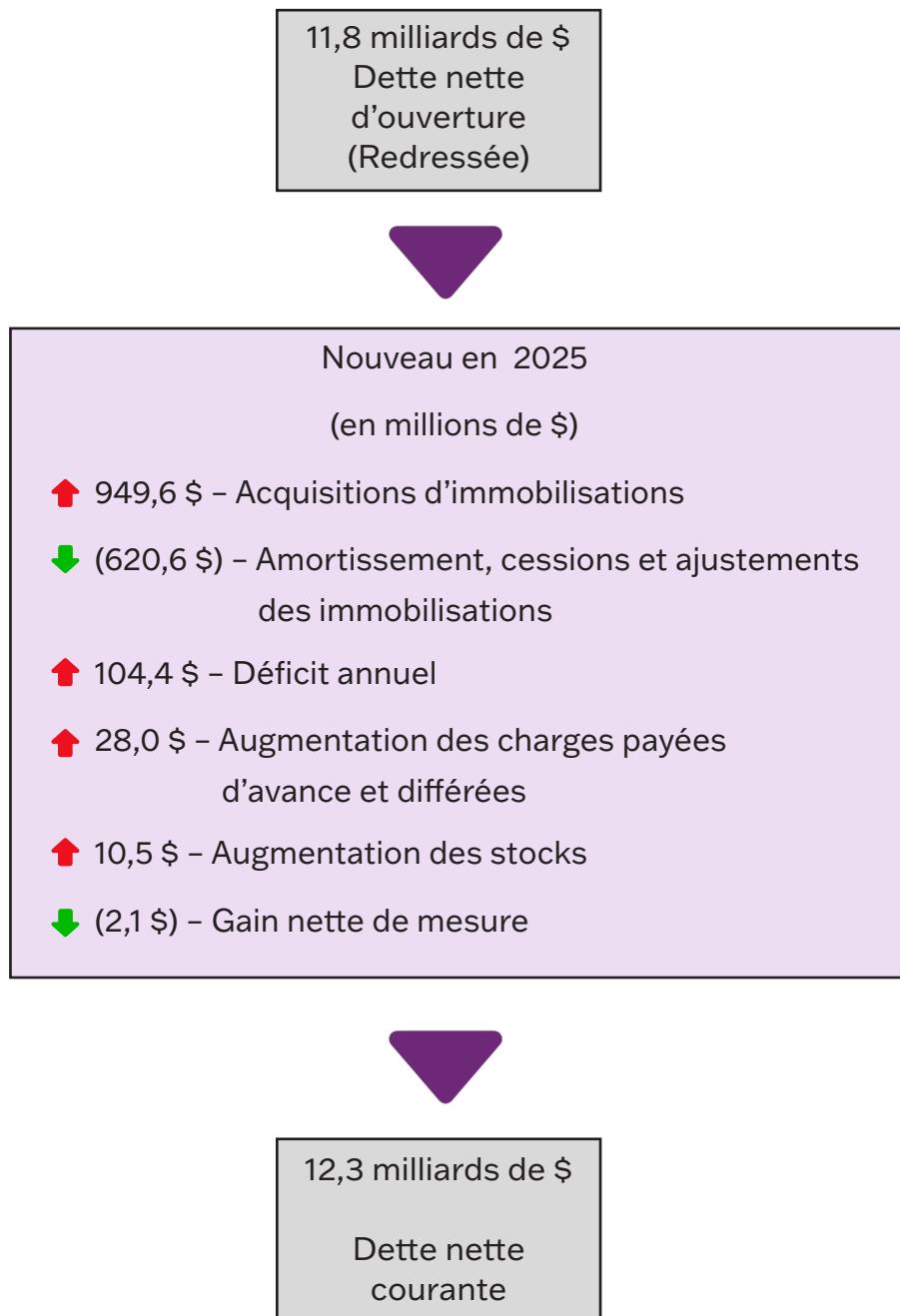
Pièce 2.7 - Historique de la dette nette sur dix ans



Source: Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 2.12** La pièce 2.8 indique les facteurs ayant contribué à la variation de la dette nette par rapport à l'exercice précédent.

*Pièce 2.8 - Variation de la dette nette d'une année sur l'autre*

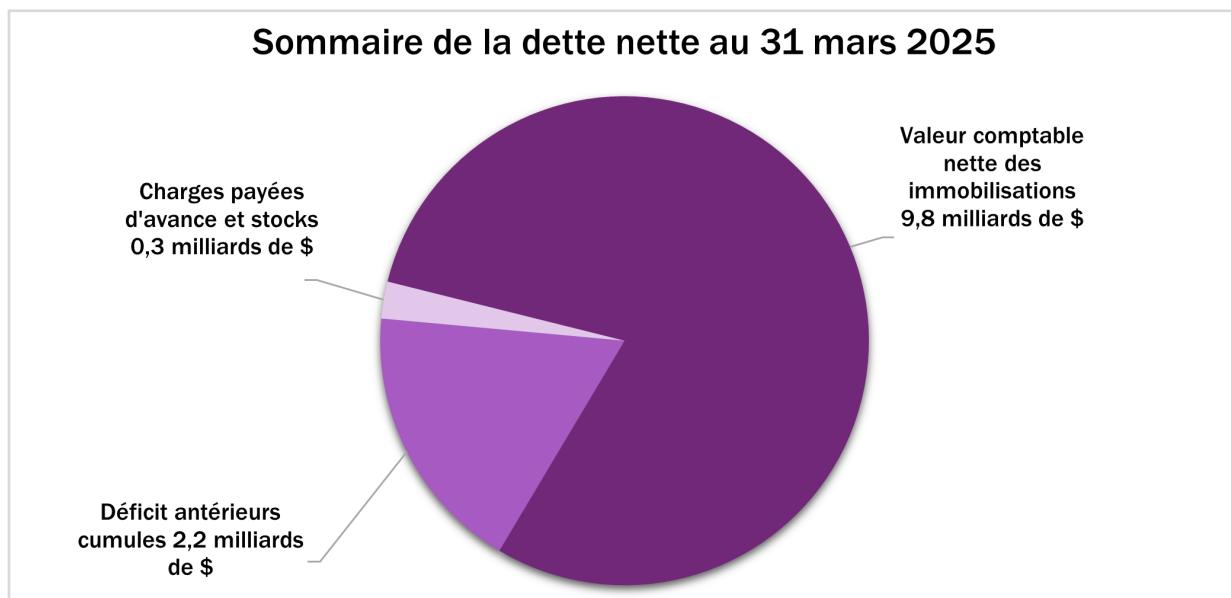


Source: Préparé par le VGNB à partir les Comptes publics de 2025

## DE QUOI LA DETTE NETTE DE 12,3 MILLIARDS DE DOLLARS SE COMPOSE-T-ELLE ?

2.13 La pièce 2.9 présente la composition de la dette nette pour l'exercice terminé en 2025.

Pièce 2.9 - Sommaire de la dette nette au 31 mars 2025



Source: Préparé par le VGNB à partir les Comptes publics de 2025

- 2.14 Les immobilisations corporelles (immobilisations) représentent 80 % de la dette nette. Chaque année, le solde des immobilisations change en fonction d'éléments comme les acquisitions, les cessions et l'amortissement. Les immobilisations principales sont :
- les routes, les ponts et les autoroutes
  - les écoles
  - les hôpitaux
  - les foyers de soins
  - les autres immeubles appartenant à la province

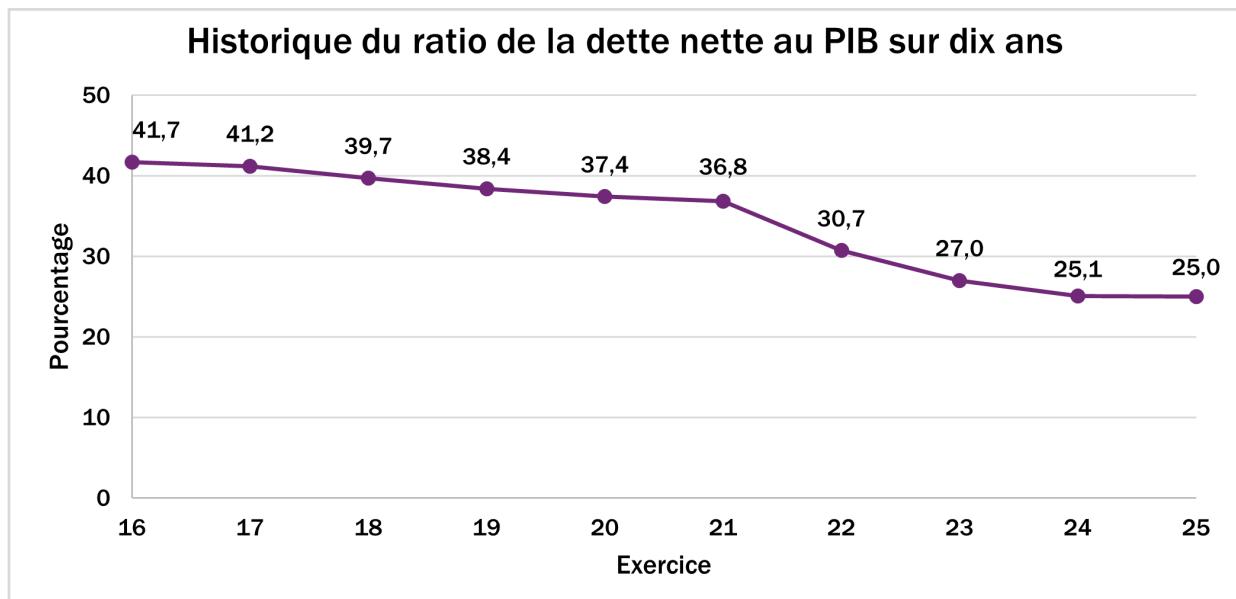
## RATIO DE LA DETTE NETTE AU PIB DU NOUVEAU-BRUNSWICK

2.15 Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup> est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements, car il montre la relation entre la dette nette et l'activité économique. La province inclut un examen de ce ratio dans son analyse des états financiers annuelle.

1 Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services produits dans une économie pendant une période donnée.

- 2.16** La pièce 2.10 présente l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans.

Pièce 2.10 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans



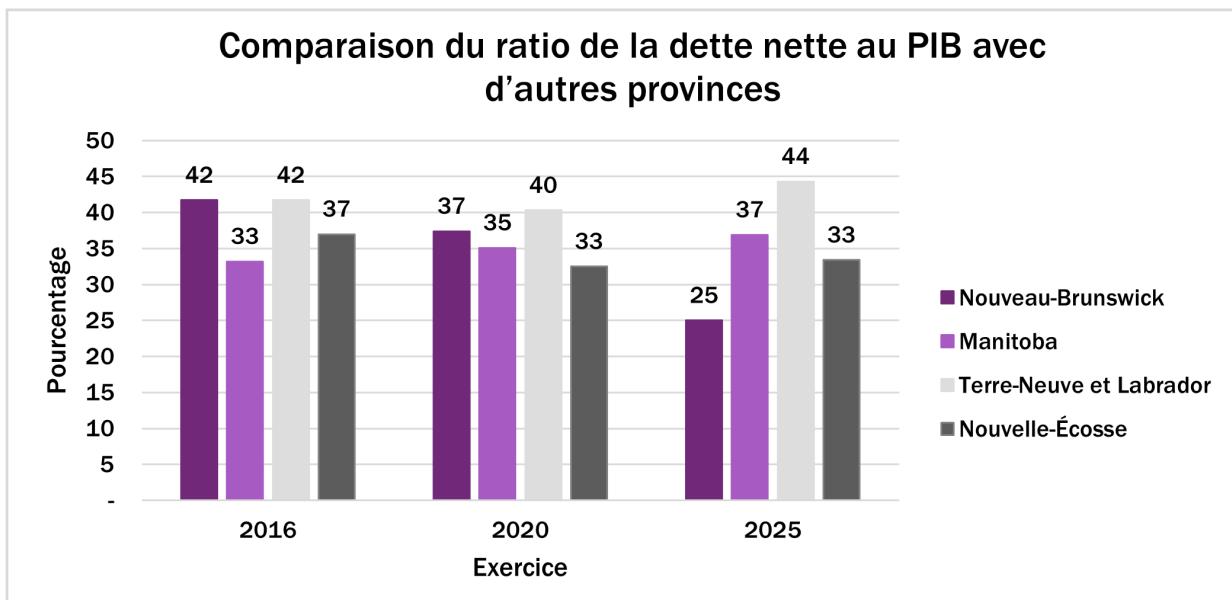
Source: Préparé par le VGPNB à partir des données des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 2.17** Le ratio de la dette nette au PIB diminue régulièrement depuis 2016 et a atteint son plus bas niveau depuis dix ans. Cela indique que le PIB continue de croître plus rapidement que la dette nette.

## COMPARAISON DU RATIO DE LA DETTE NETTE AU PIB DU NOUVEAU-BRUNSWICK AVEC D'AUTRES PROVINCES

- 2.18 La pièce 2.11 ci-dessous montre une comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick par rapport à trois autres provinces. Pour l'exercice financier se terminant en 2025, le Nouveau-Brunswick avait le plus bas ratio de la dette nette au PIB.

Pièce 2.11 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces

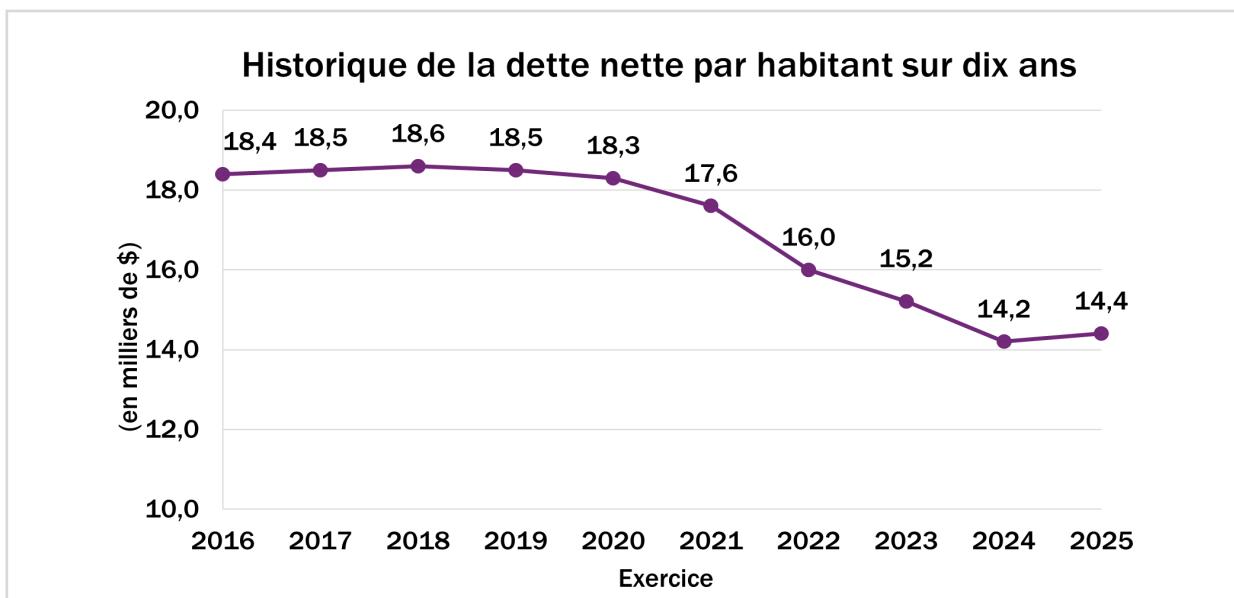


Source: Préparé par le VGNB, après retraitement s'il y a lieu

## DETTE NETTE PAR HABITANT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- 2.19** Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick est de la comparer à la taille de la population, également connue sous le nom de dette nette par habitant.
- 2.20** La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 600 \$ en 2018 et a diminué depuis pour s'établir à 14 400 \$ en 2025. La pièce 2.12 présente l'historique de la dette nette par habitant sur dix ans, mettant en évidence une amélioration continue de 2018 à 2024, suivie d'une augmentation en 2025.

Pièce 2.12 - Historique de la dette nette par habitant sur dix ans

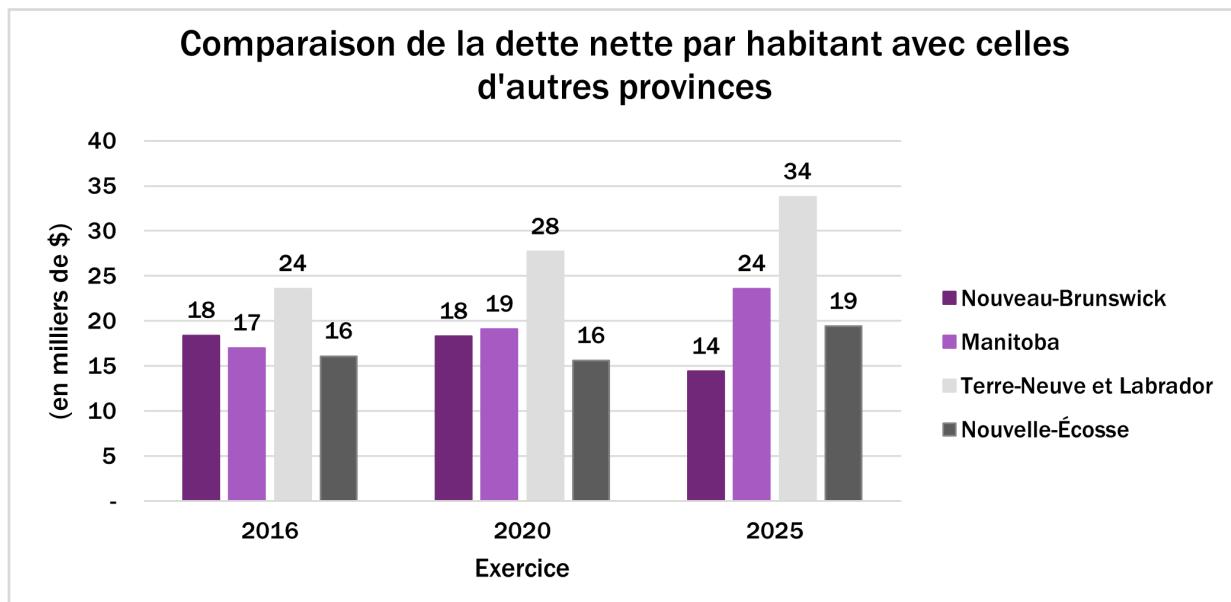


Source: Préparé par le VGNB à partir des données des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

## COMPARAISON DE LA DETTE NETTE PAR HABITANT DU NOUVEAU-BRUNSWICK AVEC CELLE D'AUTRES PROVINCES

**2.21** La pièce 2.13 ci-dessous présente une comparaison la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick par rapport à trois autres provinces. Pour l'exercice financier terminé en 2025, le Nouveau-Brunswick avait le ratio le plus bas.

*Pièce 2.13 - Comparaison de la dette nette par habitant avec celles d'autres provinces*



*Source: Préparé par le VGNB, après retraitement s'il y a lieu*

## LE NOUVEAU-BRUNSWICK A-T-IL ATTEINT SES OBJECTIFS ?

### Objectifs de réduction de la dette

**2.22** La pièce 2.14 décrit en détail les objectifs de réduction de la dette nette établis par la province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour quatre des cinq dernières années .

*Pièce 2.14 - Historique sur cinq ans des objectifs de réduction de la dette nette par rapport aux chiffres réels (après retraitement, s'il y a lieu)*

**(millions de \$)**

|  | <b>2021</b>   | <b>2022</b>  | <b>2023</b>  | <b>2024</b>  | <b>2025</b>  |
|--|---|--|--|--|--|
| Objectif<br>(Augmentation)<br>Diminution | 129   | (241)  | (15)   | (183)  | (315)  |
| Réel<br>(Augmentation)<br>Diminution     | 477   | 1 091  | 361  | 505  | (470)  |
| <b>Différence</b>                        | 348<br>(Diminution<br>réelle<br>supérieure aux<br>prévisions) | 1 332<br>(Diminution réelle<br>alors qu'une<br>augmentation<br>était prévue) | 376<br>(Diminution réelle<br>alors qu'une<br>augmentation<br>était prévue) | 688<br>(Diminution réelle<br>alors qu'une<br>augmentation<br>était prévue) | (155)<br>(Augmentation<br>réelle supérieure<br>aux prévisions) |
| <b>Objectif atteint<br/>ou dépassé ?</b> | <b>Oui</b>  | <b>Oui</b>   | <b>Oui</b>   | <b>Oui</b>   | <b>Non</b>   |

*Préparé par VGNB sur la base des budgets et des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements le cas échéant*

## Objectifs du ratio de la dette nette au PIB

- 2.23** La pièce 2.15 indique les objectifs du ratio de la dette nette au PIB établis par la province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé ses objectifs pour trois des cinq derniers exercices.

Pièce 2.15 - Historique sur cinq ans des objectifs du ratio de la dette nette au PIB compare aux chiffres réels (avec des retraitements le cas échéant)

|                                      | 2021   | 2022   | 2023   | 2024   | 2025   |
|--------------------------------------|--|--|--|--|--|
| Objectif                             | 34,7 %   | 36,4 %   | 30,1 %   | 24,9 %   | 26,7 %   |
| Réel*                                | 36,8 %   | 30,7 %   | 27,0 %   | 25,1 %   | 25,0 %   |
| <b>Différence</b>                    | 2,1 %<br>(Ratio réel supérieur aux prévisions) | (5,7) %<br>(Ratio réel inférieur aux prévisions) | (3,1) %<br>(Ratio réel inférieur aux prévisions) | 0,2 %<br>(Ratio réel supérieur aux prévisions) | (1,7) %<br>(Ratio réel inférieur aux prévisions) |
| <b>Objectif atteint ou dépassé ?</b> | <b>Non</b>                                     | <b>Oui</b>                                       | <b>Oui</b>                                       | <b>Non</b>                                     | <b>Oui</b>                                       |

Source: Préparé par le VGNB sur la base des budgets et des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements le cas échéant

\* Une diminution de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance positive, car cela signifie que le PIB croît plus rapidement que la dette nette

## Objectifs pluriannuels

- 2.24** La province continue de fixer des objectifs pluriannuels en matière de dette nette et de ratio dette nette par rapport au PIB. Les objectifs pluriannuels annoncés dans le budget principal 2025-2026 de la province sont présentés à la pièce 2.16.
- 2.25** Bien que nous soyons satisfaits de voir des objectifs fixés, nous sommes préoccupés par le fait que ces objectifs augmentent chaque année la dette nette et le ratio dette nette par rapport au PIB.

Pièce 2.16 - Objectifs de réduction de la dette nette de la province

|  | Budget de 2026 | Objectif de 2027 | Objectif de 2028 | Objectif de 2029 |
|--|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Diminution (augmentation) annuelle de la dette nette (en millions de \$) | (929)          | (917)            | (675)            | (486)            |
| Ratio dette nette au PIB   | 26,6 %         | 27,7 %           | 28,3 %           | 28,5 %           |

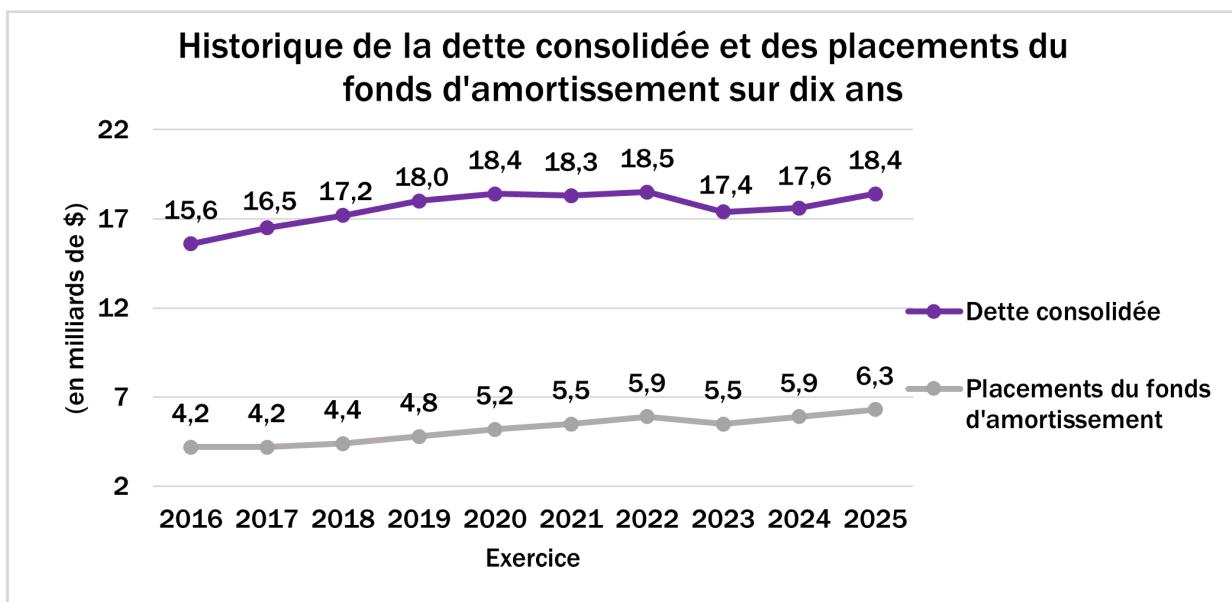
Source: <https://www.gnb.ca/fr/gov/budget.html>

# Dette consolidée

## DETTE CONSOLIDÉE DE 18,4 MILLIARDS DE DOLLARS

- 2.26** Cette année, la dette consolidée est passée de 17,6 milliards de dollars en 2024 à 18,4 milliards de dollars.
- 2.27** Pour faciliter les remboursements futurs de cette dette, la province maintient un fonds d'amortissement. La *Loi provinciale sur les prêts* stipule qu'au plus tard à la date anniversaire de l'émission d'une dette consolidée, au moins 1 % du capital de l'émission qui est encore du sera versé au fonds d'amortissement. Au 31 mars 2025, la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement de la province était d'environ 6,3 milliards de dollars.
- 2.28** La pièce 2.17 montre l'historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement de la province sur dix ans.

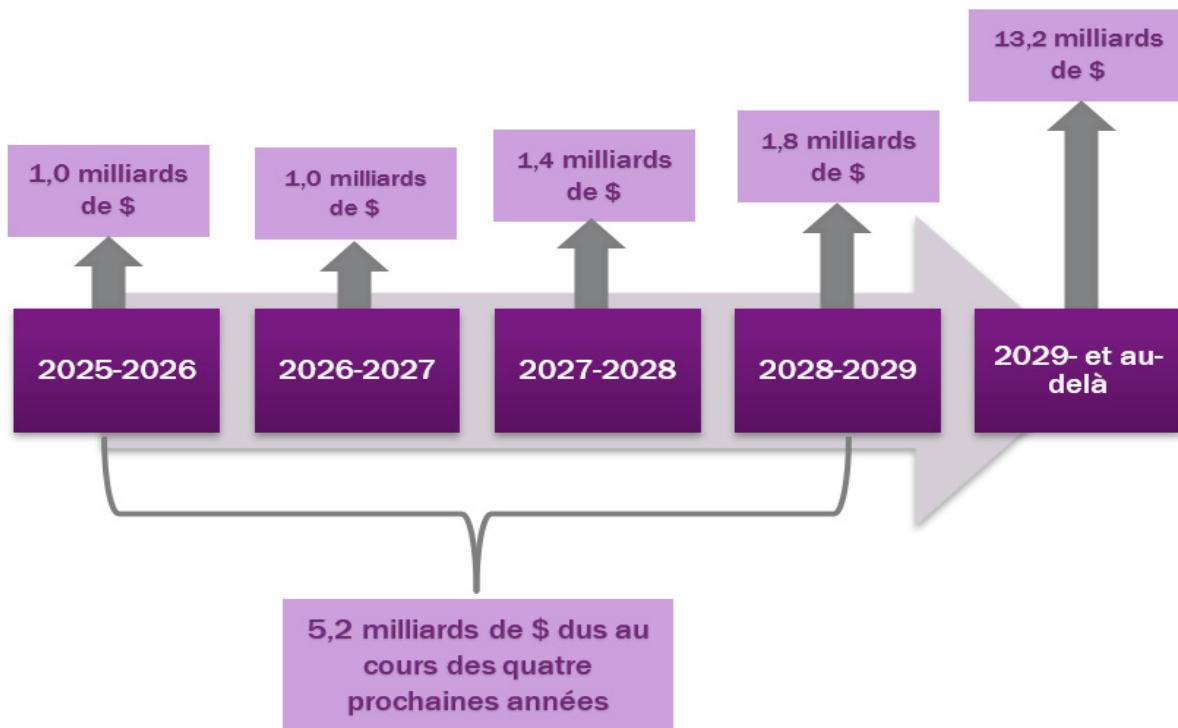
Pièce 2.17 - Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans



Source: Préparé par le VGNB à partir des données des Comptes publics de l'année concernée, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 2.29** Comme on l'a mentionné précédemment, la dette consolidée est nettement supérieure aux placements du fonds d'amortissement. D'autres dépenses d'environ 12 milliards de dollars seront nécessaires à l'avenir pour rembourser l'intégralité de la dette consolidée.
- 2.30** Au cours des quatre prochaines années, environ 5,2 milliards de dollars de dette consolidée devront être remboursés. La province peut soit utiliser les fonds consolidés, ou soit refinancer. Voici quelques exemples de l'activité de la dette en 2025 :
- 800 millions de dollars (CA) ont été remboursés
  - 1,55 milliard de dollars (CA) de nouvelle dette ont été émis
- 2.31** Les besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette au cours des quatre prochaines années et au-delà sont indiquées la pièce 2.18.

*Pièce 2.18 - Besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette consolidée*



*Source: Préparé par VGNB sur la base des Comptes publics de 2025*

## FRAIS D'INTÉRÊT

**2.32** Durant l'exercice terminé en 2025, le coût du service de cette dette (excluant Énergie NB) a été de 690 millions de dollars. Cela représente des frais annuels et ne réduit pas le montant du principal impayé.

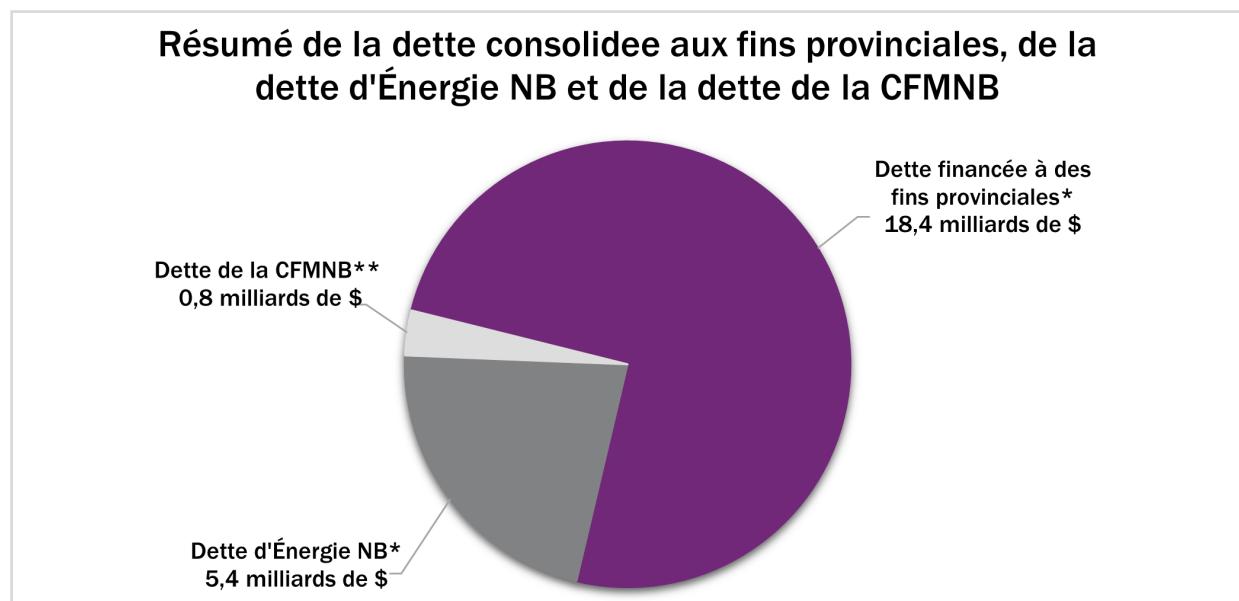
## DETTE PROVINCIALE

**2.33** Les montants comptabilisés comme une dette provincial (18,4 milliards de dollars) ne comprennent pas :

- Dette d'Énergie NB de 5,4 milliards de dollars
- La dette garantie de 751,9 millions de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)

**2.34** La pièce 2.19 décrit en détail la dette de près de 24 milliards de dollars accumulée par la province.

*Pièce 2.19 - Résumé de la dette consolidée aux fins provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB*



Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics 2025

\* Dette consolidée aux fins provinciales et dette d'Énergie NB au 31 mars 2025

\*\* Dette de la CFMNB au 31 décembre 2024

2025

# État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

**Chapitre 3**

**Volume III : Audit Financier**  
Rapport annuel du VGNB



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



# Table des matières

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Faits saillants du chapitre 3       | 23 |
| Situation financière de la province | 24 |
| Indicateurs de viabilité            | 26 |
| Indicateurs de flexibilité          | 34 |
| Indicateurs de vulnérabilité        | 37 |

## État de la situation financière du Nouveau-Brunswick

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# Faits saillants du chapitre 3

| Tendances  |  |  |
|--|--|--|
| Viabilité  | Flexibilité  | Vulnérabilité  |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• 5/7 à court terme sont favorables</li><li>• 3/7 à long terme sont favorables</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• 1/3 à court terme sont favorables</li><li>• 1/3 à long terme sont favorables</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• 1/2 à court terme sont favorables</li><li>• 1/2 à long terme sont favorables</li></ul> |

## CONCLUSION GÉNÉRALE :

La situation financière de la province est restée stable depuis 2024.

# Situation financière de la province

## INDICATEURS FINANCIERS

- 3.1** La situation financière de la province est restée stable depuis 2024. Nous avons analysé douze indicateurs financiers établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Pour les besoins de notre analyse, nous avons défini les tendances comme suit :
- tendance à court terme : sur les deux dernières années
  - tendance à long terme : sur dix ans
- 3.2** Voir la pièce 3.1 pour un résumé complet de tous les indicateurs financiers.

|  |  |
|--|--|
|  | <b>Viabilité</b><br>La viabilité indique si la province peut maintenir son niveau actuel de dépenses et s'acquitter de ses obligations financières sans augmenter les impôts ou la dette consolidée.               |
|  | <b>Flexibilité</b><br>La flexibilité est la mesure dans laquelle la province est à même de réagir face à des dépenses accrues ou imprévues, que ce soit par une augmentation des impôts ou de la dette consolidée. |
|  | <b>Vulnérabilité</b><br>La vulnérabilité est la mesure dans laquelle la province dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.                                     |

### Pièce 3.1 - Résumé des indicateurs financiers

|               | Indicateur   | Objectif  | Tendance à court terme | Tendance à long terme |
|---------------|--|---|------------------------|-----------------------|
| Viabilité     | Actif/passif   | Indique la mesure dans laquelle le gouvernement finance ses activités par l'émission de titres d'emprunt  | Favorable              | Défavorable           |
|               | Actif financier/ passif  | Indique si les recettes futures seront nécessaires pour payer les opérations passées  | Favorable              | Défavorable           |
|               | Dette nette/ recettes annuelles totales                              | Indique s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées   | Favorable              | Favorable             |
|               | Charges par fonction/charges totales                                 | Indique la tendance des dépenses publiques au cours du temps  | Neutre                 | Neutre                |
|               | Dette nette/PIB  | Indique la relation entre la dette nette et l'activité économique   | Favorable              | Favorable             |
|               | Déficit accumulé/ PIB  | Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice considéré et de tous les exercices antérieurs par rapport à la croissance économique                | Favorable              | Favorable             |
|               | Charges totales/ PIB   | Indique la tendance des dépenses publiques dans le temps par rapport à la croissance économique   | Défavorable            | Neutre                |
| Flexibilité   | Frais de la dette/ recettes  | Indique la mesure dans laquelle les décisions d'emprunt passées limitent la capacité à remplir ses engagements courants en matière de finances et de services | Neutre                 | Favorable             |
|               | Valeur comptable nette des immobilisations/ coût des immobilisations | Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles disponibles pour la fourniture des produits et services                               | Défavorable            | Défavorable           |
|               | Recettes d'origine interne/PIB                                       | Indique la mesure dans laquelle les recettes sont tirées de l'économie  | Favorable              | Neutre                |
| Vulnérabilité | Paiements de transfert/recettes totales                              | Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement   | Défavorable            | Neutre                |
|               | Dette en devises/ dette nette  | Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement en cas de fluctuations des taux de change  | Favorable              | Favorable             |

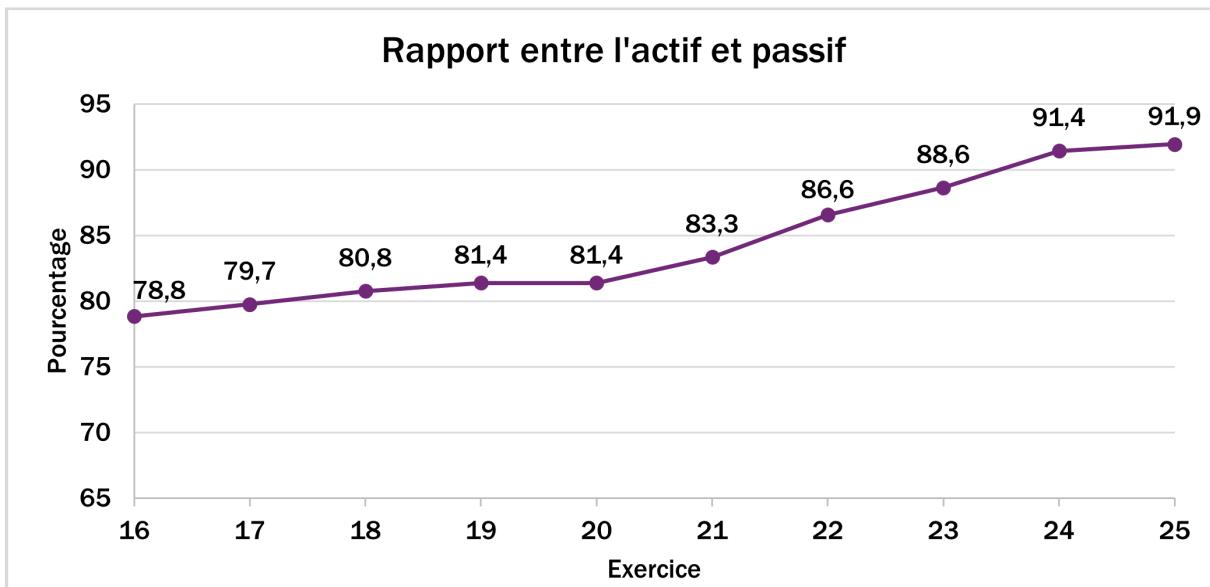
Source: Préparé par le VGNB

# Indicateurs de viabilité

## RAPPORT ENTRE L'ACTIF ET LE PASSIF

- 3.3** Le rapport entre l'actif et le passif indique la mesure dans laquelle le gouvernement finance ses activités par l'émission de titres de créances. Un pourcentage :
- inférieure à 100 % indique une tendance défavorable, car la province a plus de dettes que d'actifs
  - qui augmente d'une année sur l'autre indique une tendance favorable à court terme
- 3.4** Voir la pièce 3.2 ci-dessous pour les résultats du rapport entre l'actif et le passif de 2016 à 2025.

Pièce 3.2 - Rapport entre l'actif et le passif



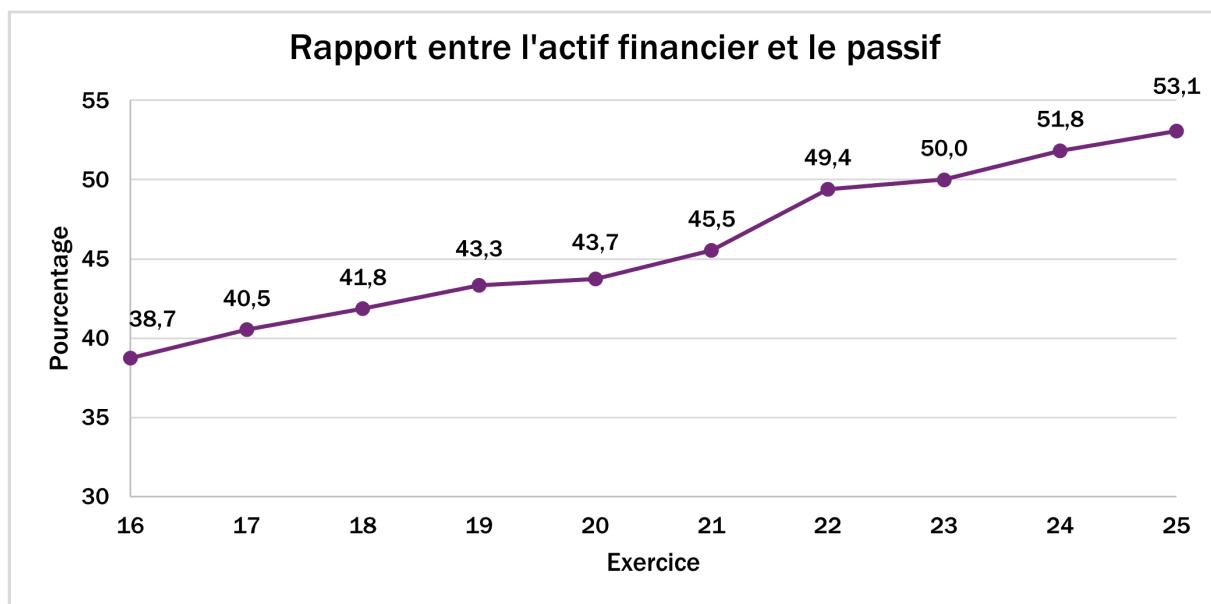
Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 3.5** Le rapport entre l'actif et le passif est resté inférieur à 100 % au cours des dix dernières années. Il a toutefois augmenté au cours des cinq dernières années. Selon notre évaluation la tendance à :
- long terme - défavorable
  - court terme - favorable

## RAPPORT ENTRE L'ACTIF FINANCIER ET LE PASSIF

- 3.6** Le rapport entre l'actif et le passif indique la mesure dans laquelle les recettes futures seront nécessaires pour payer les opérations passées. Un pourcentage :
- inférieure à 100 % indique une tendance défavorable car cela signifie qu'il faudra dégager des excédents pour pouvoir payer les opérations passées
  - qui augmente d'une année sur l'autre indique une tendance favorable à court terme
- 3.7** Voir la pièce 3.3 ci-dessous pour les résultats des actifs financiers par rapport aux passifs pour la période 2016 à 2025.

Pièce 3.3 - Rapport entre l'actif financier et le passif



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

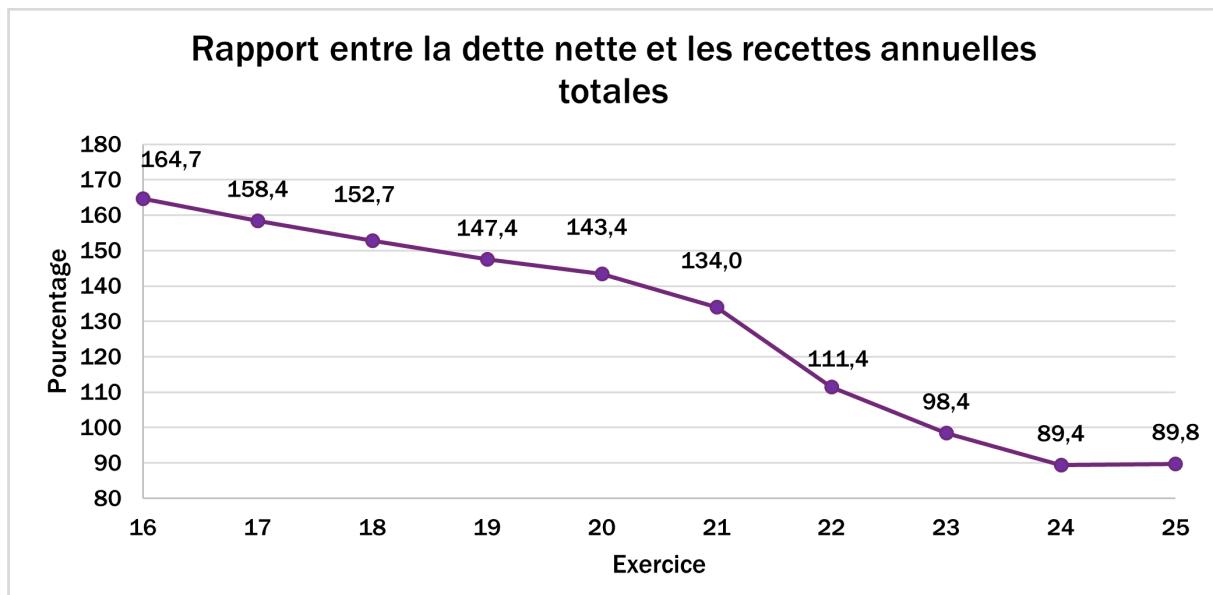
- 3.8** Le rapport entre l'actif financier et le passif est resté inférieur à 100 % au cours des dix dernières années. Toutefois, le pourcentage a constamment augmenté depuis 2016. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme - défavorable
- court terme - favorable

## RAPPORT ENTRE LA DETTE NETTE ET LES RECETTES ANNUELLES TOTALES

- 3.9 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales indique s'il faut plus de temps pour payer les opérations passées. Un pourcentage qui est :
- à la baisse indique une tendance positive, car la province aura besoin de moins de temps pour éliminer la dette nette
  - en augmentation indique une tendance négative car la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette
- 3.10 Voir la pièce 3.4 ci-dessous pour le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales de 2016 à 2025.

Pièce 3.4 - Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales



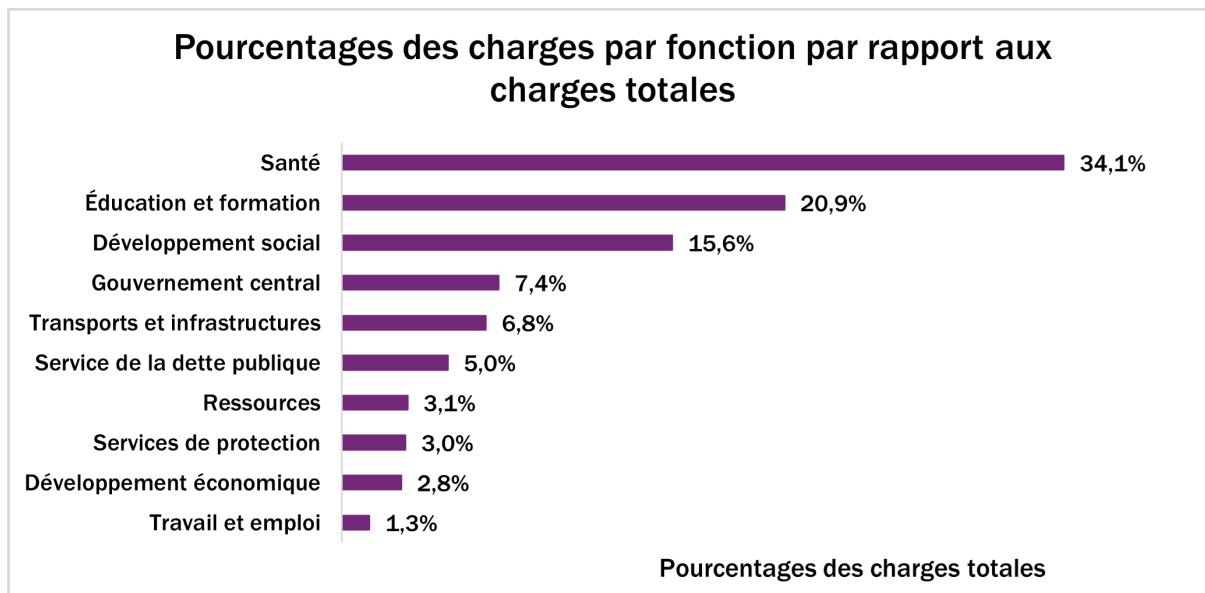
Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 3.11 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales a diminué régulièrement jusqu'en 2024, avant d'augmenter légèrement en 2025. Selon notre évaluation, la tendance à :
- long terme - favorable
  - court terme – favorable

## RAPPORT ENTRE LES CHARGES PAR FONCTION AUX CHARGES TOTALES

- 3.12 Le pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales indique la tendance des dépenses publiques au fil du temps. Si les frais de la dette augmentent, il y a moins de fonds disponibles pour fournir des services.
- 3.13 Voir la pièce 3.5 ci-dessous pour le pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales pour l'exercice clos le 31 mars 2025.

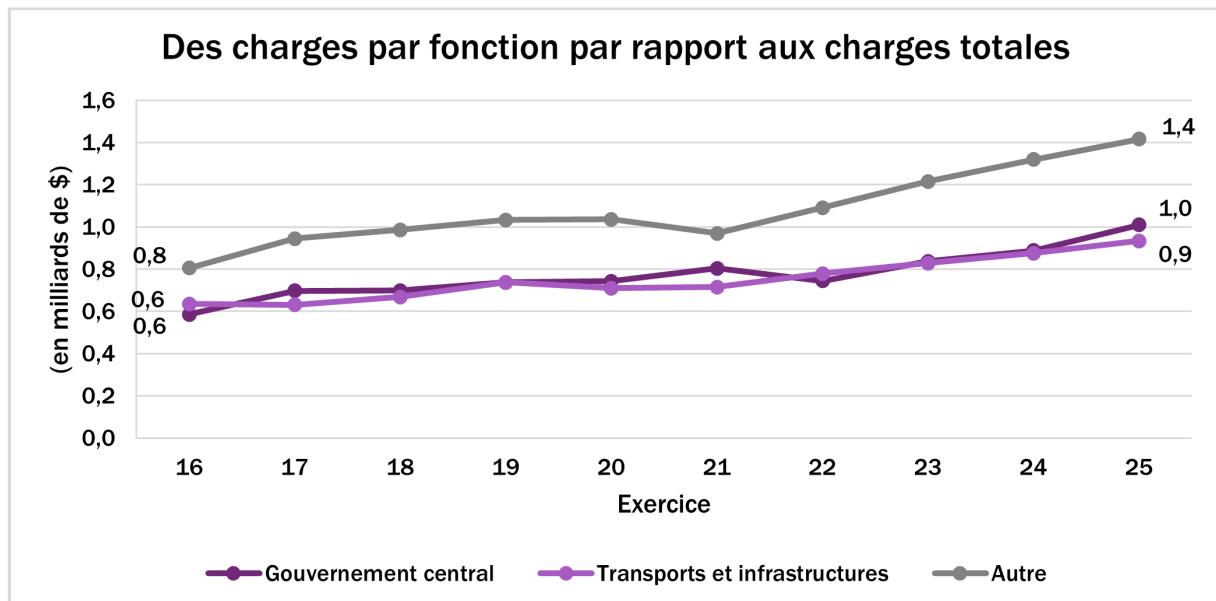
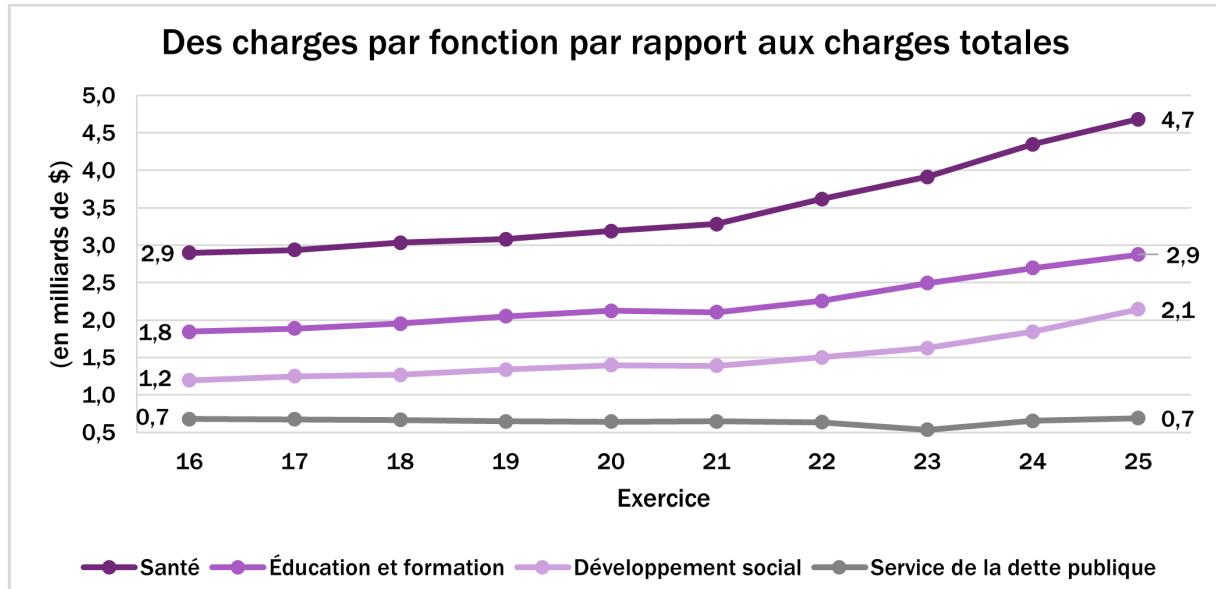
*Pièce 3.5 - Pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales au  
31 mars 2025*



*Source : Préparé par le VGNB sur la base des Comptes publics 2025*

- 3.14 La pièce suivante détaille les charges par fonction par rapport aux charges totales pour la période 2016 à 2025 :
- Santé, Éducation et formation, Développement social, Service de la dette publique
  - Gouvernement central, Transports et infrastructures, Autres

Pièce 3.6 - Rapport entre les charges par fonction aux charges totales



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics  
 Autres : Comprend les Ressources, les Services de protection, le Développement économique, Travail et d'emploi et les Pertes dues à la restructuration

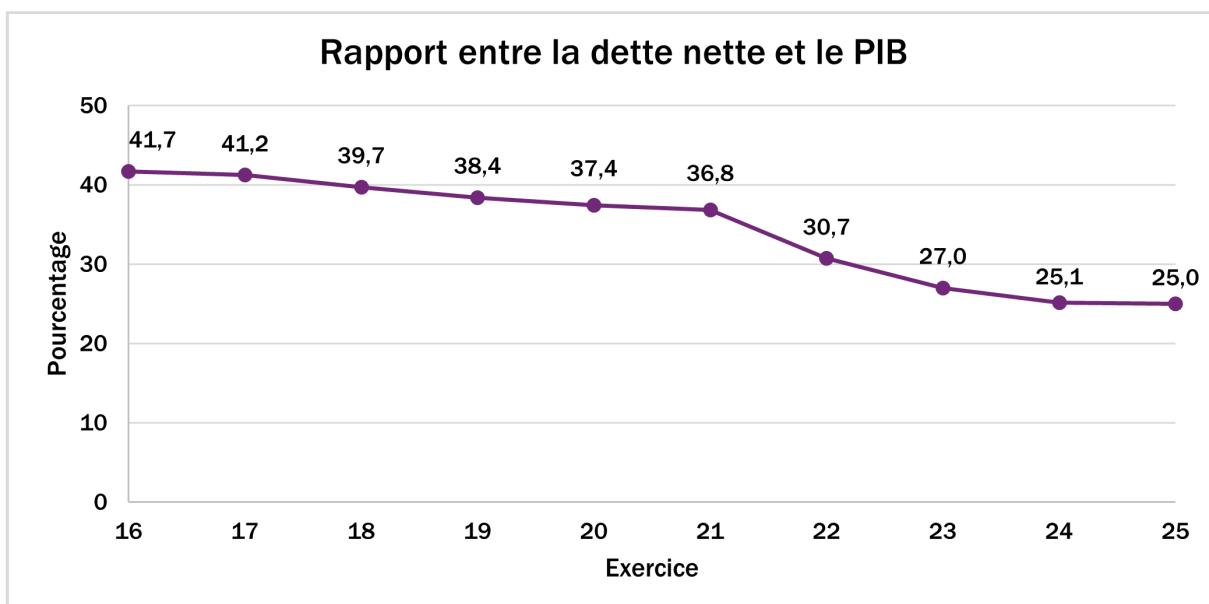
**3.15** Il y a eu peu de changements dans la répartition des dépenses au cours des neuf dernières années. Nous avons évalué les tendances générales comme suit :

- long terme - neutre
- court terme - neutre

## RAPPORT ENTRE LA DETTE NETTE ET LE PIB

- 3.16** Le rapport entre la dette nette et le PIB indique la relation entre la dette nette et l'activité économique. Un pourcentage qui est :
- à la baisse indique une tendance positive, car la croissance du PIB dépasse celle de la dette nette
  - en augmentation indique une tendance négative, car la croissance de la dette nette dépasse celle du PIB
- 3.17** La pièce 3.7 ci-dessous présente les résultats du rapport entre la dette nette et le PIB pour la période 2016 à 2025.

Pièce 3.7 - Rapport entre la dette nette et le PIB



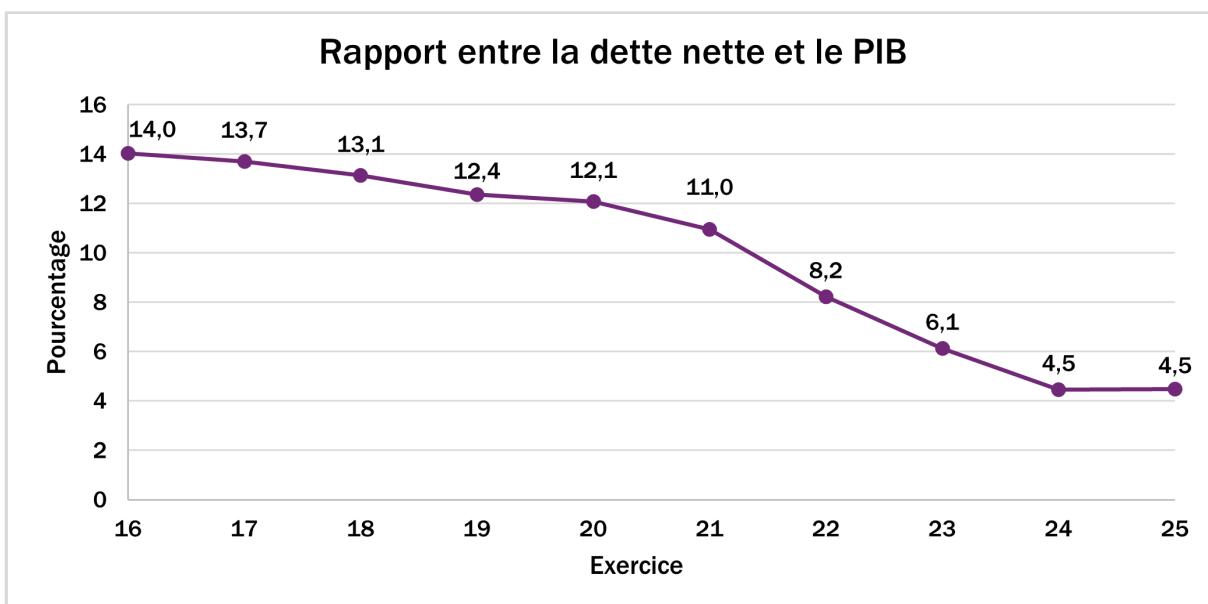
Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 3.18** Le rapport entre la dette nette et le PIB est en baisse constante depuis 2016. Selon notre évaluation, la tendance à :
- long terme - favorable
  - court terme - favorable

## RAPPORT ENTRE LE DÉFICIT ACCUMULÉ ET LE PIB

- 3.19** Le rapport entre le déficit accumulé et le PIB indique la tendance des dépenses publiques dans le temps par rapport à la croissance économique. Le déficit accumulé donne la mesure dans laquelle les recettes annuelles actuelles et passées ont été insuffisantes pour couvrir les coûts annuels actuels et passés de la prestation des services. Un pourcentage qui est en :
- baisse indique une tendance positive, car la croissance du PIB dépasse celle du déficit accumulé
  - augmentation indique une tendance négative, car le déficit accumulé dépasse la croissance du PIB
- 3.20** Voir la pièce 3.8 ci-dessous pour les résultats accumulés du déficit par rapport au PIB pour la période 2016 à 2025.

Pièce 3.8 - Rapport entre le déficit accumulé et le PIB



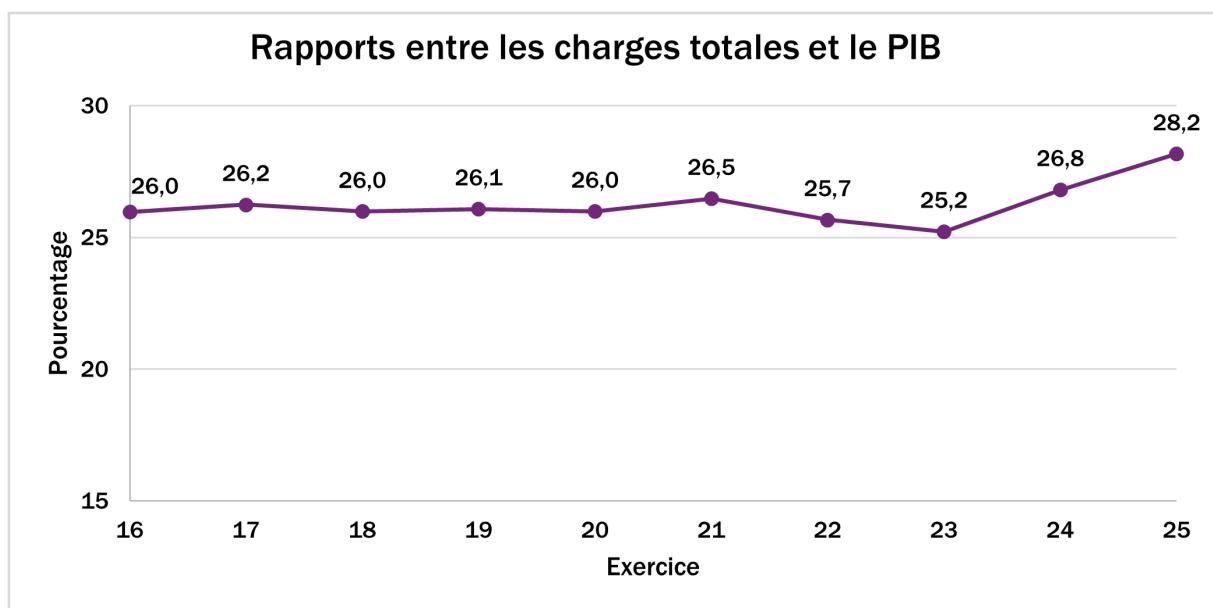
Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

- 3.21** Le déficit accumulé par rapport au PIB a diminué régulièrement jusqu'en 2024. Nous avons évalué les tendances comme suit :
- long terme - favorable
  - court terme - favorable

## RAPPORT ENTRES LES CHARGES TOTALES ET LE PIB

- 3.22** Le rapport entre les charges totales et le PIB indique la tendance des dépenses publiques dans le temps par rapport à la croissance économique. Un pourcentage qui est en :
- augmentation indique une tendance négative, car les charges publiques augmentent plus rapidement que l'économie
  - baisse indique une tendance positive, car la croissance de l'économie est plus rapide que les dépenses publiques
- 3.23** Voir la pièce 3.9 ci-dessous pour les résultats des charges totales par rapport au PIB pour la période 2016 à 2025.

Pièce 3.9 - Rapport entres les charges totales et le PIB



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

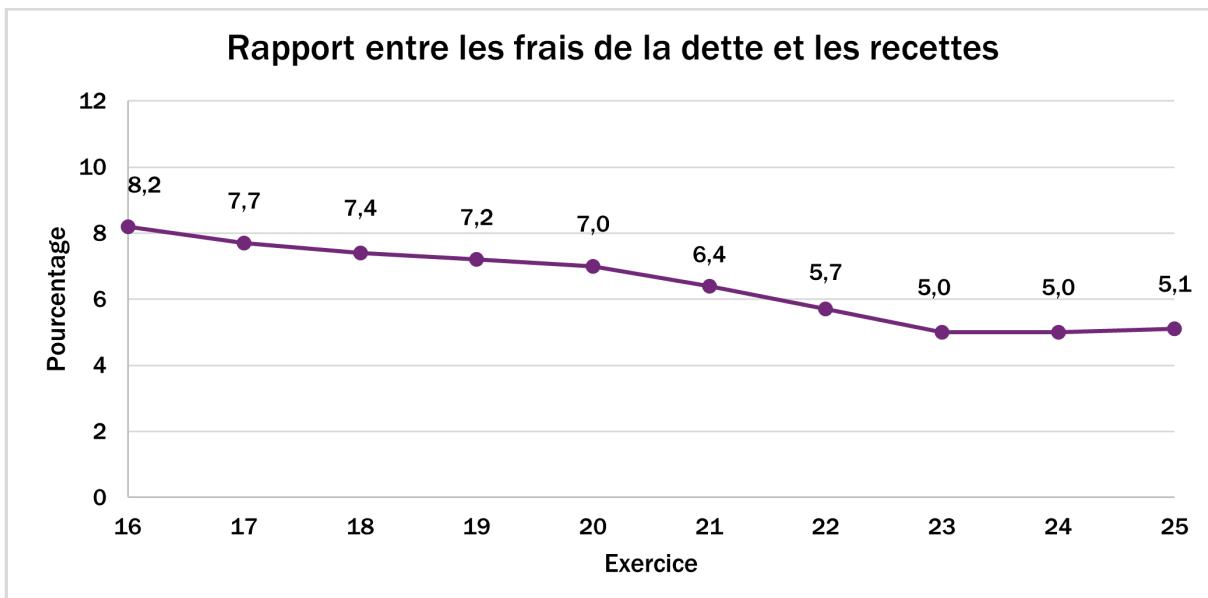
- 3.24** Il y a eu peu de changements au cours des neuf dernières années, mais le pourcentage a augmenté à court terme. Selon notre évaluation, la tendance à :
- long terme - neutre
  - court terme - défavorable

# Indicateurs de flexibilité

## RAPPORT ENTRE LES FRAIS DE LA DETTE ET LES RECETTES

- 3.25** Le rapport entre les frais de la dette et les recettes montre dans quelle mesure les décisions d'emprunt passées limitent la capacité à remplir ses engagements courants en matière de finances et de services. Un pourcentage qui est en:
- baisse indique une tendance favorable, car cela signifie que, toutes proportions gardées, une part moins importante des recettes est requise pour acquitter les frais de service de la dette consolidée
  - augmentation indique une tendance défavorable, car, toutes proportions gardées, une part plus importante des recettes est requise pour acquitter les frais de service de la dette consolidée
- 3.26** Voir la pièce 3.10 ci-dessous pour les frais de la dette par rapport aux recettes pour la période 2016 à 2025.

Pièce 3.10 - Rapport entre les frais de la dette et les recettes



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

**3.27** Le rapport entre les frais de la dette et les recettes a constamment diminué au cours des neuf dernières années. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme - favorable
- court terme - neutre

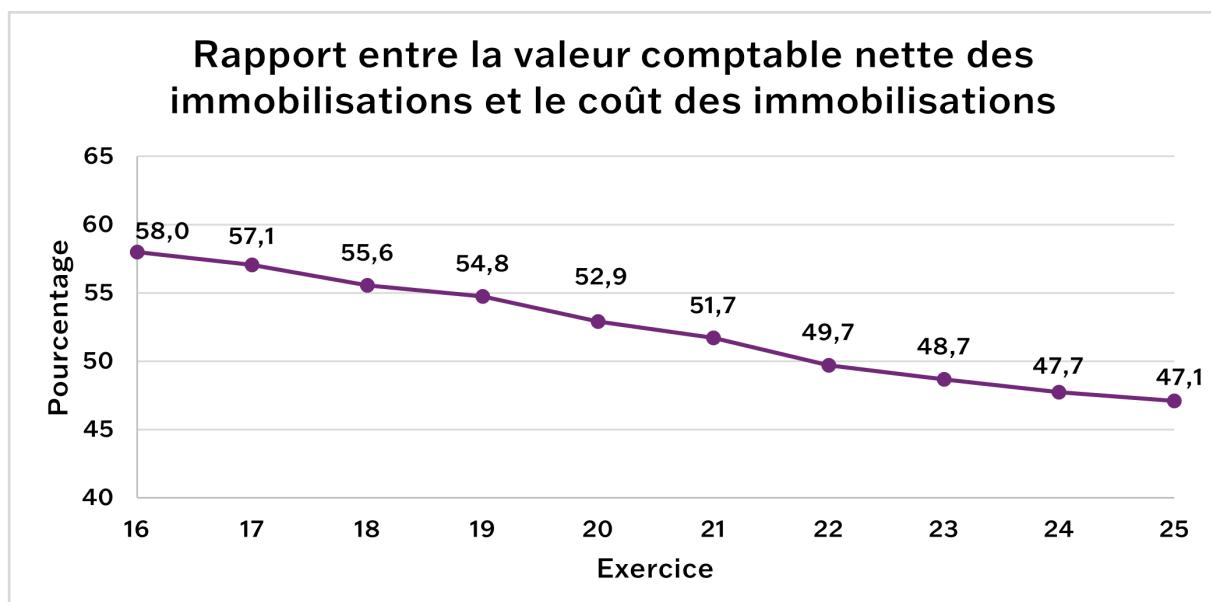
## RAPPORT ENTRE LA VALEUR COMPTABLE NETTE DES IMMOBILISATIONS ET LE COÛT DES IMMOBILISATIONS

**3.28** Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles disponibles pour la fourniture des produits et services. Un pourcentage qui est en :

- baisse indique une tendance négative, car la dépréciation des actifs (leur utilisation) est plus rapide que leur remplacement
- augmentation indique une tendance positive car le remplacement des actifs est plus rapide que leur dépréciation (utilisation)

**3.29** Voir la pièce 3.11 ci-dessous pour la valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations pour la période 2016 à 2025.

Pièce 3.11 - Rapport entre la valeur comptable nette et le coût des immobilisations



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

**3.30** Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations a constamment diminué depuis 2016. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme - défavorable
- court terme - défavorable

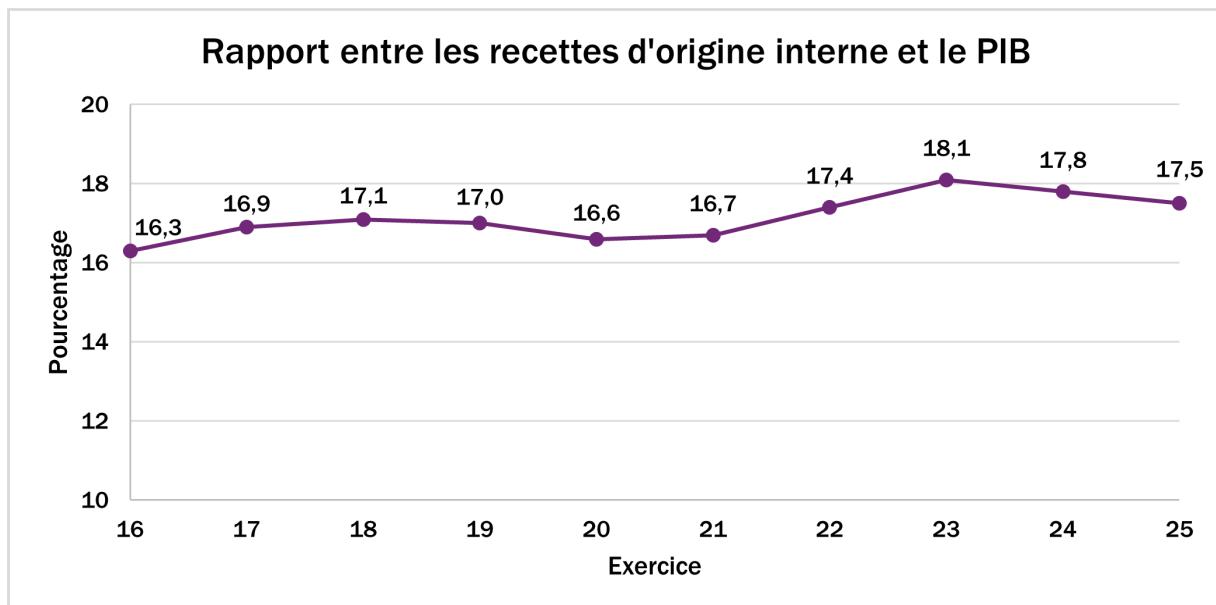
## RAPPORT ENTRE LES RECETTES D'ORIGINE INTERNE ET LE PIB

**3.31** Le rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB indique la mesure dans laquelle les recettes sont tirées de l'économie. Un pourcentage qui est en :

- augmentation indique une tendance négative, car la province dispose de moins de latitude quant aux moyens de générer des recettes
- baisse indique une tendance positive, car la province dispose de plus de latitude quant aux moyens de générer des recettes

**3.32** Voir la pièce 3.12 ci-dessous pour le rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB pour la période 2016 à 2025.

Pièce 3.12 - Rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB



Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics

**3.33** Le rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB est demeuré relativement stables depuis 2016, mais son pourcentage a diminué à court terme. Nous avons évalué les tendances comme suit :

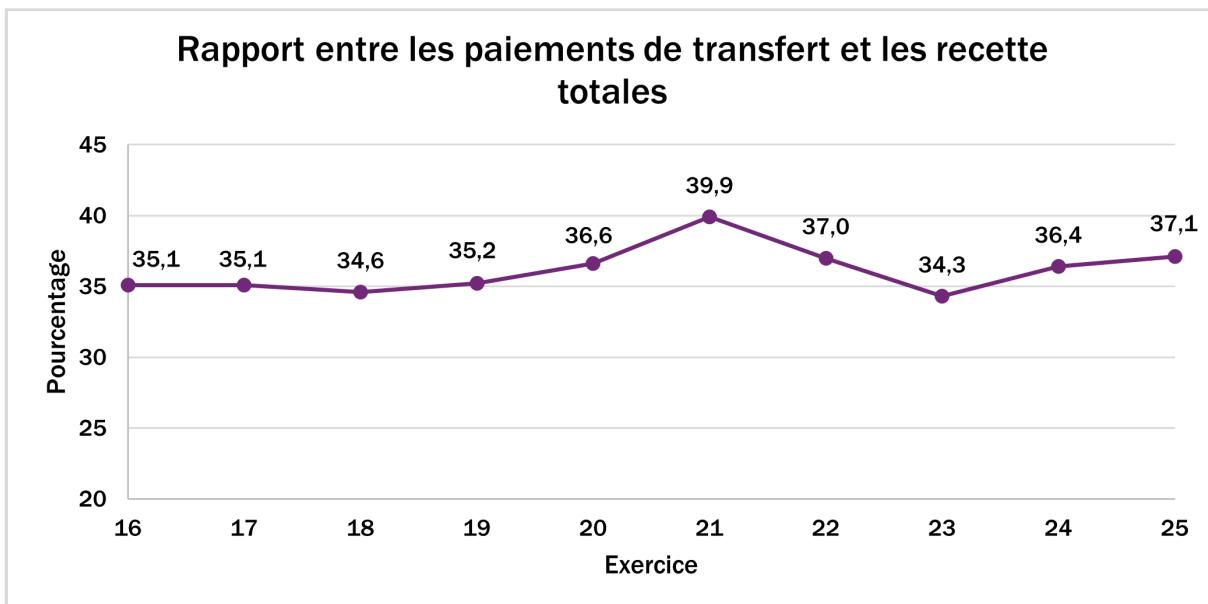
- long terme - neutre
- court terme - favorable

# Indicateurs de vulnérabilité

## RAPPORT ENTRE LES PAIEMENTS DE TRANSFERT ET LES RECETTES TOTALES

- 3.34** Le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales mesure le degré de dépendance envers un autre palier de gouvernement. Un pourcentage qui est en :
- baisse indique une tendance positive, car la province tire ses recettes, dans une moindre mesure, des paiements de transfert
  - augmentation indique une tendance négative car la province tire ses recettes, dans une plus grande mesure, des paiements de transfert
- 3.35** Voir la pièce 3.13 ci-dessous pour les paiements de transfert par rapport aux recettes totales pour la période 2016 à 2025.

*Pièce 3.13 - Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales*



*Source : Préparé par le VGNB sur la base des données des Comptes publics des années concernées, avec des retraitements lorsque ceux-ci sont identifiés dans les Comptes publics*

**3.36** Le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales est resté relativement stable depuis 2016, mais leur pourcentage a augmenté à court terme. Il y a eu une augmentation notable des paiements de transferts en 2021, en raison du financement de COVID. Une fois ces fonds retranchés de notre analyse, nous avons dégagé les tendances suivantes:

- long terme - neutre
- court terme - défavorable

## RAPPORT ENTRE LA DETTE EN DEVISES ET LA DETTE NETTE

**3.37** Le rapport entre la dette en devises et la dette nette mesure la vulnérabilité potentielle du gouvernement aux fluctuations des devises. Étant donné que la province a couvert la totalité de ses positions en devises, nous avons évalué les tendances suivantes :

- long terme - favorable
- court terme - favorable



2025

# Résultats – L'audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick et des organismes de la Couronne

**Chapitre 4**

**Volume III: Audit Financier**  
Rapport annuel du VGNB



AUDITOR  
GENERAL  
OF NEW BRUNSWICK

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



# Table des matières

|   |    |
|---|----|
| Faits saillants du chapitre 4   | 40 |
| L'audit des états financiers de la province   | 41 |
| Autonomie financière d'Énergie NB   | 42 |
| Recouvrement tardif des créances de la province   | 42 |
| Comptabilisation des montants versés au Nouveau-Brunswick dans le cadre du règlement sur le tabac | 45 |
| Service Nouveau-Brunswick : retards importants dans la réinspection des propriétés                | 46 |
| Modifications futures des normes comptables   | 46 |
| L'audit des états financiers des organismes de la Couronne  | 47 |

## Résultats – L'audit des états financiers de la province du Nouveau-Brunswick et des organismes de la Couronne

**RÉSULTATS – L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE LA PROVINCE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK ET DES ORGANISMES DE LA  
COURONNE**

# Faits saillants du chapitre 4

Le vérificateur général a émis une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2025

La capacité d'Énergie NB à assurer l'autosuffisance de ses activités demeure préoccupante

Les recettes provinciales ont été augmentées grâce au règlement du litige sur le tabac

Notre bureau a constaté que plus de 300 millions de dollars restent impayés en raison de retards dans le recouvrement des créances

# L'audit des états financiers de la province

## LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL A ÉMIS UNE OPINION SANS RÉSERVE

- 4.1** Le 25 septembre 2025, le vérificateur général a émis une opinion sans réserve (« propre ») sur les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2025. Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la province sont présentés fidèlement, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.
- 4.2** Notre travail de l'audit comprenait l'analyse :
  - les principaux programmes et activités des ministères et des organismes de la Couronne
  - les postes de recette importants
  - divers postes de dépenses
  - des contrôles internes liés à la préparation des états financiers consolidés
  - les contrôles internes des systèmes informatiques importants
- 4.3** Chaque année, nous tirons des conclusions de nos travaux et formulons des recommandations d'amélioration à l'intention du Bureau du contrôleur et des ministères.
- 4.4** Dans le présent chapitre, nous présentons les constatations importantes issues de nos travaux. Nous n'avons relevé aucune fraude ou perte d'actifs importante au cours de notre audit.

# Autonomie financière d'Énergie NB

## LA CAPACITÉ D'ÉNERGIE NB À ASSURER L'AUTOSUFFISANCE DE SES ACTIVITÉS DEMEURE PRÉOCCUPANTE

- 4.5** Nous demeurons préoccupés par la capacité d'Énergie NB à assurer l'autosuffisance de ses activités et à honorer ses engagements sans le soutien du gouvernement. Au cours des dernières années, nous avons fait part de nos préoccupations concernant certains éléments tels que :
- son niveau d'endettement élevé
  - son manque de rentabilité
  - ses défis opérationnels
  - les investissements en capital importants à venir
- 4.6** Les événements qui auront une incidence sur cette analyse à l'avenir comprennent :
- les résultats de l'examen indépendant des activités d'Énergie NB
  - les répercussions du programme de rabais sur l'électricité résidentielle
  - les répercussions des investissements futurs importants en capital sur les ratios d'endettement et les tarifs facturés aux clients

# Recouvrement tardif des créances de la province

## NOS CONSTATATIONS

- 4.7** Au cours de nos audits des états financiers consolidés de la province et des organismes de la Couronne, nous avons constaté que des montants importants dus à la province n'avaient pas encore été recouvrés.

## **MINISTÈRE DE LA SANTÉ : RETARDS DANS LE RECOUVREMENT DE 128 MILLIONS DE DOLLARS**

- 4.8** Le ministère de la Santé (MS) facture régulièrement les sociétés pharmaceutiques dans le cadre d'accords de liste de prix afin de recouvrer les coûts engagés au cours de l'année. Des retards dans la préparation et l'émission des factures ont entraîné des créances non recouvrées dues à la province.
- 4.9** Au 31 mars 2025, MS estimait que 128 millions de dollars restaient dus à la province au titre de ces accords. Dans certains cas, ces montants remontent à 2022.
- 4.10** Bien que nous estimions que ces montants ne sont pas matériellement inexacts dans les états financiers consolidés de la province, des retards importants comme celui-ci augmentent le risque que ces montants ne soient pas recouvrés et peuvent également augmenter le coût d'emprunt pour la province.
- 4.11** Dans notre rapport de 2024, nous avons estimé le solde des créances au titre de l'accord sur la liste des prix du plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick à 97 millions de dollars. Cette estimation a diminué de 21 millions de dollars depuis 2024.
- 4.12** Cette année, le MS estime que les sociétés pharmaceutiques lui doivent 52 millions de dollars pour les médicaments oncologiques liés au Réseau du cancer du Nouveau-Brunswick à la fin de l'exercice. Cette estimation a augmenté de 30 millions de dollars depuis 2024.
- 4.13** La combinaison de ces deux programmes reflète une augmentation nette d'une année sur l'autre des comptes débiteurs pour les deux programmes, totalisant 128 millions de dollars en souffrance pour 2025, ce qui indique une tendance à la hausse préoccupante.
- 4.14** Nous avons recommandé au MS d'élaborer et de mettre en œuvre un processus permettant de soumettre régulièrement les factures dans le cadre de ces accords.

## **JUSTICE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE : 111 MILLIONS DE DOLLARS D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE NON RECOUVRÉE AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

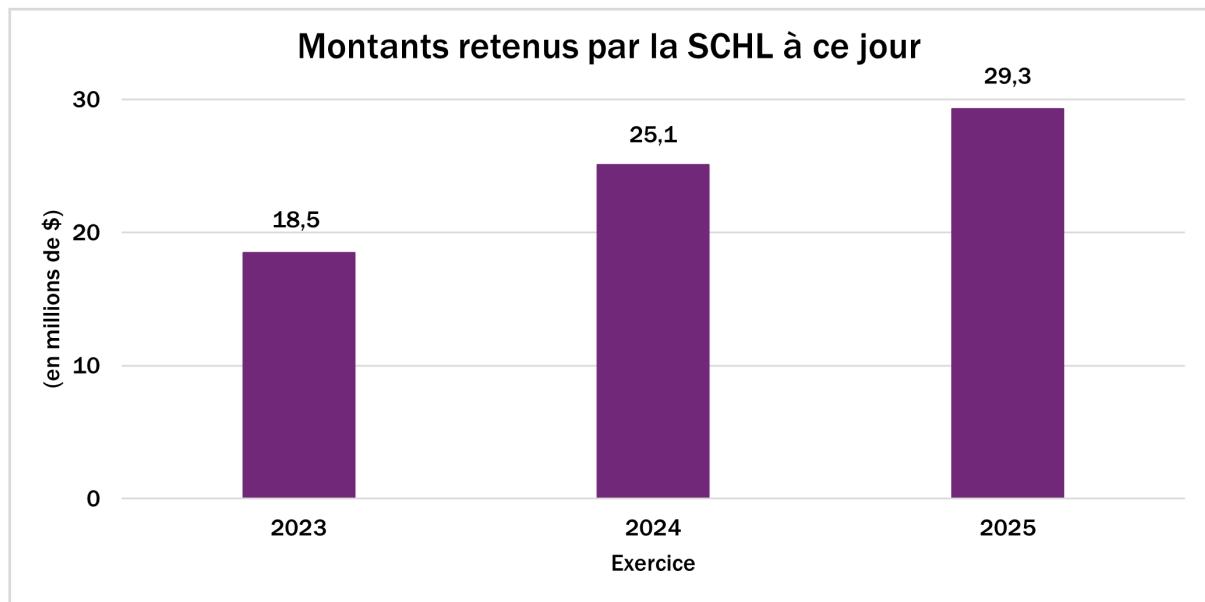
- 4.15** Le ministère de la Justice et de la Sécurité publique (JSP) a environ 111 millions de dollars de créances non recouvrées au titre de l'aide financière en cas de catastrophe auprès du gouvernement fédéral. Certaines de ces créances remontent à des catastrophes survenues dès 2014.
- 4.16** Pour recevoir cet argent, JSP doit soumettre des demandes d'aide en cas de catastrophe au gouvernement fédéral afin de récupérer les coûts admissibles engagés par la province.
- 4.17** L'impact négatif de l'aide financière fédérale non recouvrée en cas de catastrophe a été évident cette année, la province ayant réduit de 16 millions de dollars ses estimations de créances précédemment enregistrées pour trois événements, un en 2015 et deux en 2018.

- 4.18** Nous avons recommandé au JSP d'améliorer ses processus afin de recouvrer plus rapidement les créances liées à l'aide financière en cas de catastrophe.

## SOCIÉTÉ D'HABITATION DU NOUVEAU-BRUNSWICK : RETARDS DE RECOUVREMENT DUS AU NON-RESPECT DES ACCORDS FÉDÉRAUX

- 4.19** Avant le renouvellement de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick (SHNB) le 1er avril 2023, le ministère du Développement social (DS) était chargé de gérer ses accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).
- 4.20** En vertu de ces ententes, le DS était tenu de soumettre des calendriers annuels vérifiés et des rapports de conformité au gouvernement fédéral. Nous avons constaté que le ministère n'avait pas respecté les termes de ces ententes pendant plusieurs années et n'avait pas soumis les informations requises.
- 4.21** En raison de ces retards, la SCHL a cessé de fournir des fonds à la SHNB dans *le cadre de l'accord bilatéral conclu au titre de la Stratégie nationale sur le logement de 2017*. À l'heure actuelle, la SCHL retient 72,9 millions de dollars au titre de cet accord, montant qui est inclus dans la pièce 4.1.

Plèce 4.1 - Montants retenus par la SCHL à ce jour



Source : Préparé par le VGNB

- 4.22** Bien que la SHNB ait fait des progrès pour mettre à jour les rapports requis à la SCHL, elle accuse toujours plusieurs années de retard.
- 4.23** Nous avons recommandé à la SHNB de veiller à ce que les rapports de conformité soient remis à la SCHL en temps opportun, y compris les rapports en retard, dès que possible. La SHNB a indiqué qu'elle prévoyait terminer les rapports en suspens pour l'exercice 2023 au cours de l'année 2025.

# Comptabilisation des montants versés au Nouveau-Brunswick dans le cadre du règlement sur le tabac

- 4.24** Le 6 mars 2025, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé un accord de règlement de 32,5 milliards de dollars au Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, à la suite d'un litige contre trois grandes sociétés de tabac pour des frais liés aux soins de santé.
- 4.25** Le Nouveau-Brunswick a droit à 596 millions de dollars provenant de l'accord de règlement. Un paiement initial a été reçu en août 2025, et les montants restants seront versés chaque année par les fabricants de tabac.
- 4.26** La province a comptabilisé des revenus de 156 millions de dollars dans ses états financiers consolidés du 31 mars 2025, ce qui correspond uniquement au montant du paiement initial.
- 4.27** Nous avons recommandé à la province d'affiner davantage son estimation des montants qu'elle devrait recevoir à l'avenir dans le cadre du règlement.

# Service Nouveau-Brunswick: retards importants dans la réinspection des propriétés

- 4.28** Dans le cadre de notre audit des services d'évaluation foncière de Service Nouveau-Brunswick (SNB), nous avons constaté que SNB n'avait pas réinspecté visuellement les propriétés suivantes depuis plus de 10 ans :
- Environ 90 % (429 000) des propriétés résidentielles
  - Environ 56 % (20 000) des propriétés non résidentielles
- 4.29** Bien que nous n'ayons pas vérifié de manière indépendante les informations fournies par la SNB, ces retards, s'ils s'avèrent exacts, augmentent en fin de compte le risque d'erreur dans l'évaluation des valeurs foncières.
- 4.30** Nous avons recommandé à SNB de procéder à une nouvelle inspection visuelle des propriétés dans un délai opportun. Nous avons été informés que SNB a élaboré un plan de réinspection sur cinq ans pour le foncier résidentiel et qu'il est en train d'élaborer un plan de réinspection sur cinq ans pour le foncier non résidentiel.

## Modifications futures des normes comptables

- 4.31** Les modifications futures apportées aux normes comptables canadiennes pour le secteur public comprennent :
- Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public
  - SP 1202 – Présentation des états financiers
- 4.32** Ces éléments auront une incidence importante sur la présentation des états financiers consolidés de la province à compter de l'exercice 2027.
- 4.33** Nous avons recommandé au ministère des Finances et au Conseil du Trésor de s'assurer que tout est prêt pour l'adoption de ces normes.

# L'audit des états financiers des organismes de la Couronne

## NOS CONSTATATIONS

- 4.34** Depuis notre dernier rapport en décembre 2024, nous avons réalisé onze audits des états financiers d'organismes de la Couronne. À la suite de nos travaux, nous avons émis des opinions d'audit sans réserve (« propre ») dans huit audits. Dans presque tous les audits, nous avons également présenté des conclusions et des recommandations à la direction et au conseil d'administration. La pièce 4.2 présente un résumé des audits que nous avons réalisés depuis notre dernier rapport.

Pièce 4.2 - Résumé des audits des états financiers des organismes de la Couronne effectués entre décembre 2024 et octobre 2025

| Organismes de la Couronne   |
|---|
| <b>Audits de fin d'exercice au 31 mars 2025</b>                   |
| Opportunités Nouveau-Brunswick                                    |
| Service Nouveau-Brunswick   |
| Commission d'aide juridique du Nouveau-Brunswick                  |
| <b>Audits de fin d'exercice au 31 décembre 2024</b>               |
| Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick |
| <b>Audits de fin d'exercice au 31 mars 2024</b>                   |
| Société de gestion du cannabis                                    |
| Société de voirie du Nouveau-Brunswick                            |
| Société d'habitation du Nouveau-Brunswick                         |
| Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick             |
| Société de développement régional                                 |
| Fiducies administrées par le curateur public                      |
| <b>Audits de fin d'exercice au 31 mars 2023</b>                   |
| Fiducies administrées par le curateur public                      |

Source : Préparé par VGNB

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

- 4.35** Nous avons formulé au total 26 recommandations à l'intention des organismes de la Couronne. La pièce 4.3 résume, par thème, les domaines dans lesquels nous avons relevé des possibilités d'amélioration.

Pièce 4.3 - Résumé des recommandations formulées à l'intention des organismes de la Couronne



Source : Préparé par le VGNB

- 4.36** Bien que nous n'ayons trouvé aucune preuve de fraude ou de vol important, nos recommandations indiquent des domaines à améliorer dans des domaines clés, notamment les processus comptables, les systèmes comptables et informatiques, et les contrôles internes.
- 4.37** Dans l'ensemble, les organismes de la Couronne ont accepté nos recommandations et ont convenu de les mettre en œuvre. Nous assurerons un suivi auprès des organismes de la Couronne l'année prochaine afin de déterminer si les domaines qui nous préoccupaient ont été corrigés.